

L'Anjou laïque

N° 147 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,60 € - Avril, Mai, Juin 2024

LA MAIN "VISIBLE" DU MARCHÉ



**Toujours plus
d'inégalités** p.8

**Marché de
l'électricité** p.3

**La religion
gangrène Israël** p.4

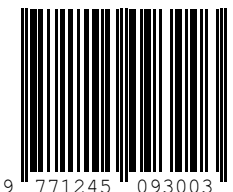
**Expo de
Daniel renou** p.12

**Une rue
Joseph Lebreton ?** ... p.18

Également au sommaire de ce numéro

Portrait : Michel Gannereau p.2
Le serment de Vincennes p.5
Clarification p.6
Cciivise p.8
Au milieu la rivière p.9
Lénine p.10

Des brèves p.13
Humeurs p.14
Protéger l'audiovisuel public p.15
Humeur IVG p.16
Daniel Rouger p.17
Jeux p.19



Michel Gannereau

Michel est un personnage. Les amatrices et amateurs d'histoires drôles, un tantinet grivoises, aux chutes inattendues, avec lui ne s'ennuient pas. Mais, ce n'est qu'une facette de sa personnalité. Il peut être sérieux, très sérieux même tant dans son travail que dans ses engagements associatifs et syndicaux. Aujourd'hui retraité de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), il est toujours actif au cercle laïque de Paul Biet de Longué. Il y pratique la boule de fort et siège au Conseil d'administration.

Anjou Laïque : Parle-nous de ta jeunesse, si tu veux bien ?

Michel Gannereau : Oui, je veux bien. Elle ne fut pas dorée. Sur ce sujet, je vais principalement parler de ma scolarité. Je regrette de l'avouer dans un journal consacré à la défense de l'école publique, ça commence mal. En effet ma maternelle se déroule dans une école privée catholique à Saint-Clément-des-Levés. À cette époque, l'enseignement était dispensé par des religieuses. Pour les cathos, c'était l'école des sœurs, pour les mécréants l'école des « bonnes sœurs ». Le qualificatif « bonnes » en l'occurrence n'était pas flatteur. Heureusement, l'école catholique était dépourvue du cycle élémentaire. Je passe donc et réussis le certificat d'études primaires avec l'enseignement public. Ce fut la fin de mon cursus scolaire. Le lendemain de l'examen, c'est le travail à la ferme chez mes parents. L'agriculture manquait de bras. L'instituteur semblait avoir compris cette nécessité. Il sollicitait principalement pour poursuivre au C.E.G (Collège d'Enseignement Général) les enfants de commerçants et d'artisans. Ce tri, en amont de l'enseignement secondaire, m'est resté au travers de la gorge. Pour les enfants de cultivateurs c'était des cours post-scolaires sur l'agriculture quelques jours par mois. Je les ai fréquentés de 14 à 18 ans. J'y ai acquis un B.E.P. agricole grâce (en partie) à un professeur de qualité, Jean-Paul Baron. Jean-Paul devint un ami et ensemble nous avons milité pour la bonne cause.

A. L. : La bonne cause, laïque, naturelle. Mais le militantisme ne nourrit pas son homme alors quels sont les métiers que tu as exercés ?

M. G. : De 14 à 20 ans, je suis resté à la ferme chez mes parents en qualité d'aide familial, nourri-blanchi. L'absence de salaire, donc de cotisations sociales m'obligea à racheter des points pour améliorer le montant de ma retraite. À 20 ans, je pars vers les champignon-

nières. Je suis embauché comme empileur. Le travail consiste, comme le nom l'indique, à empiler des caisses de fumier pesant 60 kg sur des palettes. Les épaules et le dos étaient très sollicités. J'étais physiquement préparé à un service militaire dans l'artillerie parachutiste. Le hasard des affectations fit que j'y fus versé. À la fin de ce service obligatoire (et gratuit), je retourne aux champignonnières, à raison de 85 heures par semaine. Le premier février 1973, je rentre à la Direction Départementale de l'Équipement du secteur de Lon-



gué comme agent de travaux. Le travail, effectué dehors quel que soit le temps, était très physique. La pelle et la faux y étaient les outils les plus conformes pour étaler le goudron ou couper les ronces envahissant les chemins et les bermes. J'aspirai à des tâches moins pénibles. En 1980 je passe le concours de chef d'équipe de travaux publics de l'État. Je suis alors nommé à Baugé, puis à Allonnes. Fort de ma réussite de 1980, en 1981, je tente le concours de conducteur de travaux. Reçu, je suis affecté au Lion d'Angers. Je m'occupe ce qui relève de l'urbanisme. Puis en 1982 encore un changement de lieu, je reviens à Allonnes comme responsable de la brigade (l'effectif). En 1992, après un accident et 96 jours d'arrêt, je suis envoyé au siège à Angers. J'y suis en charge de la publicité au bord des routes et, en période hivernale, de l'information sur les risques de neige et de verglas. Désirant accéder à la catégorie B de la fonction publique, je passe le concours de contrôleur des travaux publics de l'État. Je termine ma carrière comme responsable du centre d'entretien et d'intervention. Et je gagne quelques échelons dans la catégorie B en passant contrôleur principal sur liste d'aptitude.

A. L. : Le temps passé à gagner des promotions est tout à ton honneur, mais n'a-t-il pas nui à ton engagement syndical ?

M. G. : Pas du tout. Mes promotions je les dois à des concours réussis et non à la « lèche » à l'égard de la hiérarchie.

Dès 1973, je prends ma carte syndicale à la CGT. Trois ans après, je deviens délégué de la subdivision de Longué. Cinq ans plus tard, en 1978, m'échoua le poste de secrétaire général. Je suis alors au service de 450 collègues. C'est beaucoup de temps passé à se former pour en faire bénéficier ses camarades. Mon activité est reconnue. Pendant 6 ans, à mi-temps, au niveau national, j'œuvre à l'organisation de 35 000 syndiqués et, à ce titre, je suis membre des commissions de la fonction publique. Cette fonction entraîne beaucoup de déplacements dans tout le pays pour écouter et débattre. La vie familiale en pâtit, mais sans dommage. En revanche, sur le lieu de travail, vous ne bénéficiez pas d'une bienveillante compréhension. Pour certains chefs, vous devenez l'homme à abattre. C'est ce qu'il m'arriva en 1992, je fus victime d'une agression verbale et physique par un individu venant de Gironde, nommé chef de subdivision de Longué. Le but était de me faire sortir de mes gonds pour, sans doute, me licencier pour faute grave. Flairant la manœuvre, je suis resté de marbre. Hélas mes vertèbres n'y étaient pas. Cette année, ça fait 50 ans que j'ai ma carte à la CGT.

A. L. : Bravo pour cette fidélité à cette centrale syndicale. Mais, pour terminer, cette interview dans un journal consacré en grande partie à la défense de l'école publique, quelques mots sur ton engagement laïque.

M. G. : Volontiers

Mon père qui accepta que je sois enfant de cœur était un vrai laïque. Son jugement critique sur la religion catholique était sans ambiguïté. Ses paroles m'ont marqué plus que le catéchisme. Et aujourd'hui, s'il m'arrive de rencontrer dans les nombreuses associations que je fréquente, des personnes hostiles à la laïcité, je me fais un plaisir à les contrer. J'assume, ce faisant, l'héritage paternel. Depuis ma retraite je milite à l'amicale laïque de Paul Biet à Longué. Pendant 3 ans je fus au conseil d'administration de la FOL de Maine-et-Loire. En ce moment je suis membre de la commission de contrôle financier de Paul Biet. Militer dans une amicale laïque, ce n'est pas toujours simple pour un vrai laïque. Je le vis actuellement.

A. L. : Merci Michel et continue à défendre et promouvoir, la bonne cause.

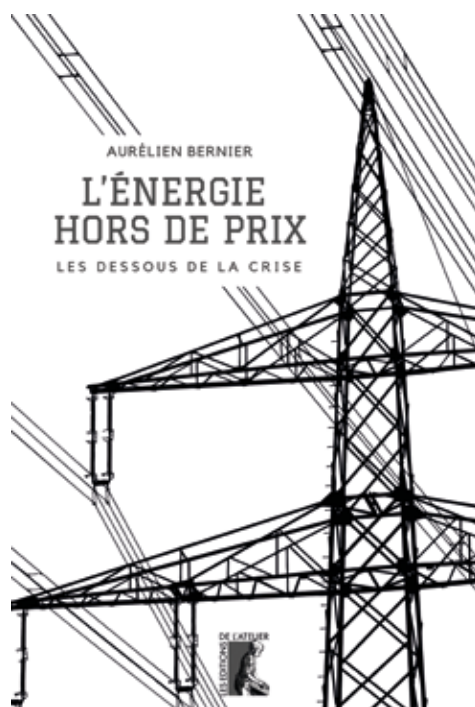
Propos recueillis par Jack Prault

Le marché de l'électricité : un modèle type

Bruno Le maire, ministre de l'économie, est le modèle parfait d'un homme de droite Prétentieux, il affectionne les discours péremptores. Il pense certainement qu'un ton autoritaire peut refléter une autorité technique dans le secteur qui est le sien. Macron doit aussi le croire puisqu'il le maintient à son poste.

Chez le peuple, l'un et l'autre ne trompent que les naïfs. Et, ils sont de moins en moins nombreux. En revanche, l'un et l'autre séduisent les riches, ceux qui ont un capital à développer. À la tête de l'État, ils amendent le marché à cet effet. Une concurrence « non faussée » ne veut pas dire inorganisée. Le marché européen de l'électricité en est un exemple parfait. Au travers de précédents numéros ce journal l'a dénoncé. Dans le numéro 139 d'avril, mai, juin 2022 au travers d'un article intitulé « *Tuer EDF* », puis dans le 142 « *La marchandisation libérale de l'énergie* », enfin dans le 143 « *Europe, néolibéralisme, électricité* ». Le marché européen de l'électricité nous a semblé symptomatique d'une philosophie économique mise en œuvre dans l'Union européenne. Dans cet article, motivé par une augmentation des taxes sur l'électricité imposée par Bruno Le Maire, nous nous référerons principalement à l'article de David Cayla paru dans le 143 puis du livre d'Aurélien Bernier « *L'énergie hors de prix, les dessous de la crise* ». Les deux auteurs incriminent le démantèlement du monopole public d'EDF et de GDF, les deux producteurs et fournisseurs historiques, afin de mieux privatiser et livrer un bien d'intérêt général au marché. Ce démembrement est voulu par la politique néolibérale européenne en vigueur. Aurélien Bernier, à ce propos cite une directive de Bruxelles qui stipule que « *Les États membres (. . .) veillent à ce que les entreprises d'électricité (. . .) soient exploitées conformément aux principes de la présente directive dans la perspective d'un marché concurrentiel et compétitif* ». Chez ces gens-là (les néolibéraux), le marché concurrentiel est toujours associé à compétitivité. La formulation consacrée veut laisser entendre que les consommateurs en tireraient profit. Vrai pour le consommateur-actionnaire, faux pour les autres, de loin les plus nombreux. Bruno Le Maire, l'arrogant, est au service des premiers. Il approuve que le marché de l'électricité soit scindé en trois activités : la production, l'acheminement, la fourniture. Seul l'acheminement fut laissé à un monopole public (RTE et Enedis). Pour ce qui concerne le

marché ouvert, très peu d'entreprises privées investissent dans la production. D'après David Cayla « *De fait, EDF et Engie (ex GDF) deux anciens monopoles publics produisent encore 95 % de l'électricité française* ». Une ouverture au marché s'avérerait donc inutile ? Pas certain, l'exploitation d'énergies renouvelables encore peu développée semble plus accessible à des détenteurs de capitaux privés que la construction de centrales. Il faut donc une porte ouverte. De plus, les bar-



rages hydroélectriques construits et rentables restent une proie convoitée par les groupes très argentés. Si l'ouverture au marché dans le secteur de la production n'est pas pour l'instant une réussite, elle est florissante dans celui de la fourniture. La publicité en leur faveur l'atteste. Pour que ces fournisseurs privés soient concurrentiels des producteurs historiques une loi impose à ces derniers de fournir aux premiers de l'électricité à un prix réduit. Si bien que la concurrence obligée à un coût pour l'ancien monopole public qui doit vendre au prix de revient et parfois à perte. Pour satisfaire les nombreux fournisseurs privés, le contingent obligatoire qui leur fut alloué est désormais augmenté. Avec les néolibéraux, la main invisible du marché a vécu.

Le sac à malice du néolibéralisme

Nous pourrions penser que cette concurrence décrétée par l'Europe et appliquée avec zèle par le couple Macron-Le Maire profite au consommateur du plus grand nombre. Nenni. Le néolibéralisme a plus d'une ruse dans son sac à malice. Le prix de consommation est calculé sur le coût marginal de la centrale

électrique la moins rentable en Europe. Et comme celle-ci fonctionne au gaz, c'est cette énergie qui détermine le coût de l'électricité utilisée par vous et votre boulanger. Il va de soi qu'un marché de l'électricité strictement national, comme avant « le marché unique européen », serait plus avantageux pour les Françaises et les Français. La France possède en effet peu de centrales à gaz grâce à son parc majoritairement nucléarisé. Mais « horreur » comme dirait peut-être Stéphane Bern dénonçant « un souverainisme protectionniste ! ». N'étant pas un adepte de Jean Jaurès pour qui « *Un peu d'internationalisme éloigne de la patrie ; beaucoup d'internationalisme y ramène.* », Bern serait pardonné. En revanche Bruno Le Maire en augmentant la taxe de 10 % ne peut l'être. Il ne peut pas être responsable du coût élevé de l'électricité en relayant avec dévotion la politique néolibérale de l'Union européenne et en même temps décider de la sortie du bouclier tarifaire sur l'électricité. Trop c'est trop. Les femmes et les hommes de gauche aspirant à chasser du pouvoir les Bruno Le maire devraient lire l'ouvrage déjà mentionné d'Aurélien Bernier. Pour l'auteur le retour à un monopole public est une priorité. « *La propriété des énergies de réseau doit être intégralement publique, de l'amont (production) à l'aval (la commercialisation)* ». Et comme c'est un démocrate républicain il ajoute « *La propriété privée ne doit être autorisée que pour l'autoconsommation* » (ce qui interdit la revente).

Il est évident que la solution avancée par Aurélien Bernier est incompatible avec le droit européen qui prévaut sur la loi nationale. Il est aussi évident qu'une construction européenne fondée sur le néolibéralisme et de plus en plus fédéraliste dans son fonctionnement cadenas les nations en réduisant leur souveraineté à une portion congrue. Les traités actuels imposés contre la volonté populaire notamment depuis 2005 sont un carcan. Une gauche transformatrice devrait écouter le refus du peuple de 2005 et lui soumettre de nouvelles perspectives. À quand, par exemple, une confédération européenne de nations souveraines, libre de choisir ses coopérations ? À ce propos les louanges appuyées à Jacques Delors lors de son décès ne sont pas de bon augure. Reste à espérer (ça peut aider à vivre) que ce n'étaient que des compliments de circonstances.

Jack Proult

Israël : un État colonial gangrené par la religion

Samy Cohen, directeur de recherche à Sciences PO, est un des meilleurs spécialistes de la société israélienne.

Son livre permet de mieux comprendre comment depuis la création d'Israël, la religion mine les bases de la démocratie. Sa lecture est plus qu'instructive. Difficile de la résumer en quelques lignes, mais ce travail fait apparaître un aspect de la situation qui est trop souvent occulté par les médias.

Aux origines

La déclaration d'indépendance et les différentes lois qui définissent l'existence de cette nation, notamment la loi fondamentale sur l'État-nation du peuple juif de 2018, entretiennent une forme de confusion sur la définition de ce que sont l'État et le peuple juif : « Certes aucune démocratie ne se définit par sa religion mais l'exception israélienne ne se

qui ne s'est toujours pas doté d'une constitution et dont le seul contre-pouvoir est la Cour suprême.

Une ambiguïté dangereuse

Théodor Herzl, un des pères du sionisme, avait bien cerné le risque. Il écrivait dans « l'État juif » publié en 1896 : « *Nous ne permettrons pas aux velléités théocratiques de nos chefs religieux d'émerger. Nous saurons les cantonner dans leur temple, de même que nous cantonnerons l'armée de métier dans les casernes. L'armée et le clergé ont droit aux honneurs que leur confèrent leurs nobles fonctions et leurs mérites. Ils n'ont pas à s'immiscer dans les affaires de l'État.* »

Pourtant dès 1947, alors qu'ils étaient encore ultra-minoritaires les juifs orthodoxes ont obtenu de multiples garanties qui remettaient en cause la neutralité religieuse de l'État. Celui-ci s'engageait à faire du shabbat le jour de repos officiel, à accorder aux autorités rabbiniques le monopole des mariages et divorces, à accorder une dérogation de service militaire aux élèves des écoles talmudiques, etc...

Loin de calmer les appétits des lobbys religieux, ces largesses du Premier ministre de l'époque, David Ben Gourion, incitèrent les ultra-orthodoxes à prendre toujours plus de place dans la vie publique et à formuler d'autres exigences.

Le tournant religieux

À travers différentes mobilisations populaires comme le mouvement des déserteurs, le mouvement des femmes en noir, le mouvement des officiers et sous-officiers qui refusèrent de servir dans les territoires occupés et les succès électoraux de la gauche, la société israélienne a cherché à consolider sa démocratie. Dans le même temps s'affirmait une volonté forte de voir aboutir une solution négociée au

conflit de la région. Entre 1970 et 1990 la situation en termes de santé publique, d'accès à l'éducation de la population arabe s'est nettement améliorée. Sa participation à la vie politique a été en partie reconnue. Mais après l'assassinat d'Yitzhak Rabin en 1995, par un militant d'extrême-droite, il est devenu de plus en plus difficile aux éléments progres-



sistes de la société de faire valoir leurs thèses. Les nationalistes et les ultrareligieux ont gagné du terrain. Peu à peu l'idée que la seule manière d'assurer la sécurité du pays était de développer les colonies s'est imposée majoritairement dans l'opinion. En faisant alliance avec les partis d'extrême-droite et religieux orthodoxes, Netanyau a porté le coup de grâce à la démocratie.

Un des principaux dangers signalé par S. Cohen est que : « Les rabbins nationalistes ont transformé l'armée de l'intérieur, introduisant la religion dans les unités combattantes, et pas seulement pour accompagner les soldats dans leur quête de spiritualité (...) Tsahal fabrique une élite militaire de plus en plus nationaliste et religieuse qui exclut la diversité et le pluralisme de la pensée ». Se penser et se vivre comme le peuple élu de Dieu, choisi par lui, pour occuper le territoire, emmène la politique israélienne bien loin même du sionisme des origines. Cet aveuglement religieux contribue à légitimer aux yeux d'une grande partie de la population, au nom de la foi, le non-respect des traités internationaux, la volonté d'expansion coloniale du gouvernement et les crimes de guerre commis pour la faire aboutir. Jusqu'aux incitations au génocide dénoncées par la Cour internationale de justice.

Dominique Delahaye

Les citations de Sammy Cohen et celle de Théodore Herzl sont tirées de « Israël Une démocratie fragile » Editions Fayard



comprend que si l'on considère que religion et nation ne font qu'un pour les juifs. (...) Au regard de ces critères, c'est une démocratie très éloignée des standards des démocraties libérales qui est née en 1948. » D'emblée cette conception politique de l'État, fait des Israéliens musulmans, chrétiens, ou druzes, des citoyens de deuxième zone, dans un pays

Réhabilitation du serment de Vincennes ?

Le bref passage de Madame Amélie Oudéa-Castéra au ministère de l'Éducation nationale fut un mal pour un bien.

Ses paroles scandaleuses à l'égard de l'école publique ont permis un regard sur l'établissement Stanislas et, au-delà, sur l'enseignement privé catholique dans les villes. « L'entre-soi » en est la règle. L'IPS (indice de position sociale) y est très élevé. Henri-Péna-Ruiz, le philosophe de la laïcité, le démontre brillamment dans le journal *Marianne*. Mais bon, la liberté d'enseignement l'autorise. En revanche que cet enseignement élitiste dans son recrutement soit financé sur des fonds publics relève d'une aberration pour une « République sociale ». Le sénateur communiste Pierre Ouzoulias propose que les subventions publiques soient proportionnées à l'IPS des établissements. Plus celui-ci serait élevé, plus le financement public serait réduit. Ce serait

blique soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse ».

Ce serment très fort, sauf pour les militants toujours attachés à l'article 2, est passé aux oubliettes. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce reniement républicain. Les difficultés de l'école publique par manque de moyens alloués en est une. Si bien que pour les plus argentés, même à gauche, l'école privée confessionnelle est un possible recours à sauvegarder. Puis sur un plan plus idéologique, la loi dite naguère de séparation est sapée par les tenants d'une « Laïcité de reconnaissance » (dixit Philippe Potier). Suite à Jean Baubérot, nombreux sont les professeurs et maîtres de conférences à diriger des thèses relevant plus d'une relative tolérance que d'une rigueur laïque. Pour rappel, Jean Baubérot dans sa typologie des sept laïcités incluait « une laïcité concordataire ».

Un échéancier

Donc merci à Madame Amélie Oudéa-Castéra de s'être insurgée contre l'école publique pour justifier l'inscription de sa progéniture à l'école Stanislas. Et même si toutes les écoles privées confessionnelles ne fonctionnent pas sur ce modèle, le discrédit est jeté sur le financement public d'un type d'écoles qui se veut à part, d'une école séparatiste pour raison confessionnelle. La demande de la suppression de la loi Debré, devrait désormais (théoriquement) déborder les colonnes de ce trimestriel local à tirage confidentiel.

Le serment de Vincennes devrait être réhabilité. Pour ce faire, sur cette question, la gauche devrait s'accorder. L'unité devrait convaincre les plus réticents qui n'oseraient arguer d'arguments relevant d'un égoïsme familial. Pour éviter le fiasco de 1983 où parents d'élèves et enseignants du privé avaient fait corps à Versailles, un échéancier doit être établi autorisant un reclassement des maîtres du privé dans l'enseignement public. Pour le manque de locaux qui pourrait s'en suivre, les économies réalisées par l'État sur les salaires et sur les frais de fonctionnement pour les collectivités territoriales permettraient l'extension des établissements publics existants. Le financement public est estimé à 12 milliards d'euros annuels. Des locations d'établissements privés matériellement « dé-confessionnalisés » pourraient même être envisagées. Le coût locatif devrait être logiquement calculé en prenant en compte les subventions d'investissement versées par les collectivités territoriales. Ces dernières sont

COMITÉ NATIONAL D'ACTION LAÏQUE
3, RUE RÉCAMIER - PARIS-7^e

Pétition Nationale
1960



Département :

Commune :

élevées. En effet, pour les investissements, l'enseignement technique ne dépend pas de la loi Falloux qui limite pour le secondaire la participation financière publique à 10% du coût total, mais de la loi Astier de 1919. Cette loi ne plafonnant pas les subventions publiques d'investissement explique que presque tous les établissements privés s'adjoignent des classes technologiques.

Des aides d'initiative privée

À côté des versements publics, il ne faudrait pas négliger les aides privées volontaires, sinon elles se multiplieront. À ce titre la taxe d'apprentissage devrait-elle encore être attribuée à des établissements privés confessionnels ? De même les dons généreusement faits à des établissements hors contrat devraient-ils encore être défiscalisés ? Considérant que ces mesures, dans le premier cas réduisent les sommes directement allouées à l'enseignement public et dans le deuxième cas, détournent l'impôt d'intérêt général au profit des écoles séparatistes, elles devraient être supprimées.

La réhabilitation du serment de Vincennes pour mettre fin à la loi Debré implique courage politique et un programme des partis de gauche aussi consistant et prometteur que le fut le programme commun de 1981 qui permit l'abolition la peine de mort. Pas évident, mais est-il encore nécessaire d'espérer pour entreprendre ?

J.P.



un progrès, mais resterait l'aberration d'une « République laïque » finançant une école au caractère propre catholique, donc religieux. La loi Debré de 1959, a fait allègrement l'impasse sur la loi de 1905 et de son article 2 qui stipule que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. ».

Le serment de Vincennes

Ce déni provoqua une forte réaction des laïques et de la Gauche de cette époque. Le 19 juin 1960, 400 000 militants se rassemblent sur la pelouse du bois de Vincennes, représentant 11 millions de citoyennes et citoyens pétitionnaires. Il y est fait une déclaration que les laïques intransigeants n'ont pas oubliée. Je me permets de la rappeler : « Nous faisons le serment solennel de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation, de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation, et d'obtenir que l'effort scolaire de la Répu-

Clarification¹

L'enseignement privé ne fait pas partie du service public d'Éducation

L'enseignement privé catholique participe, de plus en plus, à une conscience de classe, devient un instrument de classe utilisé par la classe dominante et prétend constituer un substitut de service public

Tout d'abord la notion juridique « *enseignement privé* » n'existe pas. Seuls des « *établissements privés à caractère propre* » sont reconnus et passent, actuellement, un contrat avec l'État au titre de la loi dite Debré de 1959. Loi qui définit des « *relations entre l'État et des établissements d'enseignement privés* ». Privés écrit avec un « s ». Trois ans après son invention dans la loi Debré, « *L'expression de « caractère propre* » est évoquée dans l'article 8 de la « *Déclaration du Concile Vatican II* » 1962 sur l'éducation chrétienne « *Ce qui appartient en propre à l'école catholique* » !

Seul l'Enseignement public fait partie du service public où quatre principes le caractérisent.

Le principe de continuité : pour fonctionner de manière continue et régulière, sans autres interruptions que celles prévues par la

réglementation en vigueur. Ce principe a une valeur constitutionnelle. Un établissement scolaire privé peut arrêter son activité sans accord préalable de la puissance publique.

Le principe d'égalité : toute discrimination entre usagers est exclue tant dans l'accès au service que dans l'usage. Le principe d'égalité devant la loi est établi dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Son corollaire est la neutralité. Le principe d'égalité interdit que le service public soit assuré de façon différenciée en fonction des convictions politiques ou religieuses du personnel ou des usagers du service public.

Le principe de neutralité ou de laïcité : pour l'éducation c'est le principe de laïcité qui prévaut. Composante de la notion la plus large qu'est la laïcité de l'État, impose à tous les agents des services publics, l'interdiction d'exprimer leurs opinions politiques et/ou religieuses.

Le principe de mutualité : adaptabilité pour suivre l'évolution des besoins d'intérêt général. On en arrive à considérer que les locaux

mêmes du service public doivent être des espaces neutres.

Ses établissements privés alimentent une stratégie libérale au long cours. Ils invoquent « *leur liberté* » pour se dispenser des principes fondateurs du Service public recon-

nus par la Constitution. Le préambule de la Constitution stipule : « *Tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.* »

L'article 151-3 du Code de l'Éducation précise : « *Les établissements d'enseignement du premier et du second degré peuvent être publics ou privés. Les établissements publics sont fondés et entretenus par l'État, les régions, les départements ou les communes. Les établissements privés sont fondés et entretenus par des particuliers ou des associations.* ». Le principe juridique à « *École publique, fonds publics et à école privée fonds privés* » est ici affirmé dans le Code de l'éducation. De fait seule une disposition juridique expresse permet de déroger à l'interdiction d'un financement public, telles les lois Debré ou Carle.

La « *liberté d'enseignement* » n'implique pas un financement public afférent puisque le principe inclut la scolarisation dans le hors contrat et à domicile où les subventions sont formellement proscrites.

Pour toutes ces raisons, on ne peut pas prétendre que « *l'enseignement privé fait partie du service public* », sauf à revendiquer le démantèlement de l'École publique laïque en glorifiant un double amalgame public/privé et laïque/confessionnel.

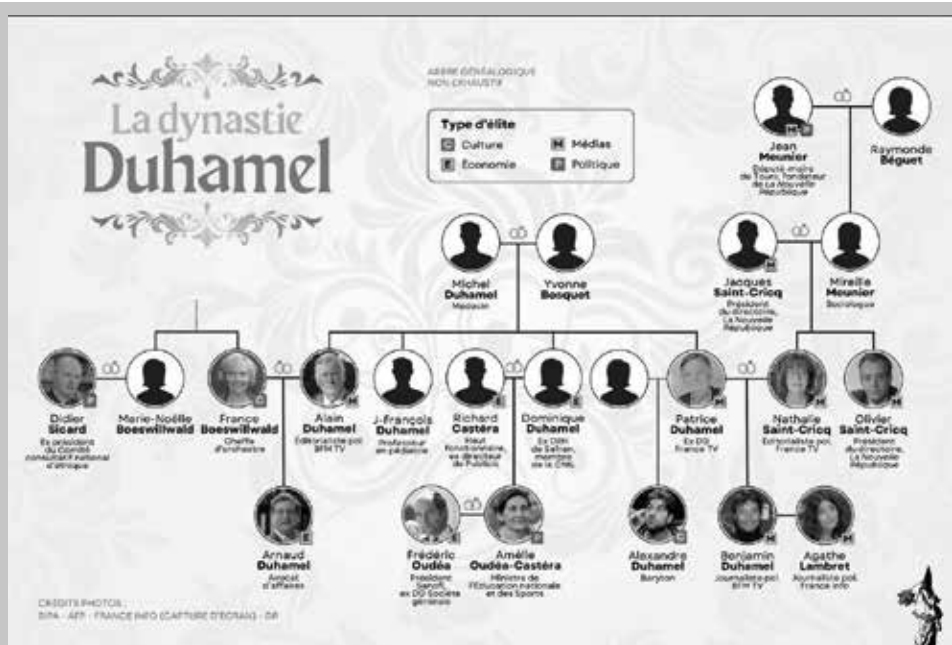
On assiste aujourd'hui à une nouvelle étape d'un conflit scolaire où certains choisissent leur camp.

Eddy Khaldi
6 février 2024

¹ Le titre est de la rédaction



Le saviez-vous



« On vous croit et vous ne serez plus jamais seules »

Sur facebook vous avez pu voir « nous sommes la Ciivise » incitant chacun à prolonger son soutien à la Ciivise.

Dans les journaux : Le Monde du 7 septembre 2023, dans Libération « la Ciivise change et nous sommes très inquiets » Pourquoi ces appels à défendre la Ciivise ?

La Ciivise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants). Commission créée le 23 janvier 2021 par le président E.Macron. Édouard Durand, juge pour enfant, et Nathalie Mathieu en assurent la coprésidence, accompagnés de 23 membres. C'est une instance collégiale d'experts de la santé, de la police et de la justice, de la protection de l'enfance, de la promotion des droits des personnes en situation de handicap, de la lutte contre les violences sexuelles, de l'éducation ou fondateurs d'associations d'aide aux victimes et du plaidoyer. La Ciivise a donc reçu la mission de mettre en œuvre la formule du Président, en s'adres-



Édouard Durand

sant aux victimes de violences sexuelles dans leur enfance, d'inceste « On vous croit et vous ne serez plus jamais seules ». C'est un projet sociétal attendu par les professionnels de la petite enfance. Il est convenu de faire un bilan au bout de trois ans. Fin 2023 Édouard Durand a présenté la synthèse du travail fait par la Ciivise. Le 11 décembre 2023 à la stupeur de tous, la secrétaire d'État à l'enfance Charlotte

Caubel annonce que la commission est reconduite avec des compétences élargies, mais que ses coprésidents É. Durand et N.Mathieu sont remplacés par Sébastien Boueilh, un ancien rugbyman et responsable associatif et Caroline Rey-Salmon pédiatre et légiste, c'est un choc à l'annonce de cette décision. La commission espérait qu'il ne s'agirait pas d'un rapport final mais d'un rapport d'étape. Persuadés que les autorités qui l'ont souhaitée et instituée en seraient satisfaites et maintien-

draient la commission. Pour É. Durand le regard de la société sur l'inceste ne changera pas sur un temps court de trois ans mais qu'il faudra au moins une génération. Suite à cette annonce douze membres de la Commission ont démissionné en signe de protestation et par solidarité avec les coprésidents. « Nous ne laisserons pas le gouvernement enterrer le travail colossal des 3 années exceptionnelles »¹. Pourquoi congédier ces coprésidents ? Édouard Durand, juge pour enfant, apprécié il y a trois ans aurait-il démérité ?

2021 /2023 Civilise 1 « Croire et Protéger c'est le choix de la société »

Pour la Ciivise l'engagement a été total et sans possibilité de réussir à demi ou d'échouer. Il fallait définir dès le départ une doctrine donc prendre un parti pris : « Une doctrine! c'est d'abord le rejet de ce qui crée la confusion, parce que le plus difficile c'est de voir ce que l'on voit ». Camille Kouchner dans son livre « La famiglia grande » accuse son beau père, Georges Duhamel, d'avoir violé son frère pendant des années. Elle montre le déni de la famille et des relations de cet homme puissant. La doctrine de la Ciivise¹ est sans concession pour ces criminels et interpelle ceux qui n'ont rien vu (entourage familial, professionnels de la petite enfance, toute la société, en bref ceux qui expriment une complaisance collective dans le déni). La Ciivise a recueilli 30 000 témoignages. Celles

et ceux qui témoignent le font pour eux mais aussi pour les enfants. Des victimes, enfants devenus adultes, témoignent en dépit de l'énorme difficulté que cela représentait pour elles. " Ces violences sexuelles ont des conséquences sur la santé physique et psychique, la vie intime et sociale c'est aussi le présent perpétuel de la souffrance par l'effet des troubles post-traumatiques." JM Sauvé parle de « l'empêchement d'être »². Neige Sinno dans son livre « Triste tigre »³ parle du pays des ténèbres « on y est précipité une fois et on ne peut plus en sortir ». La protection des enfants n'attend pas. É.Durand pose la question de façon claire. Qui devons nous protéger ? Rester dans le déni et permettre à ces violeurs de continuer leurs crimes ou interdire toutes violences sexuelles faites aux enfants. Conformément à la mission qui lui a été confiée la Ciivise a formulé 82 recommandations⁴ qui sont une réponse à cette question.

2024 le 6 février la Ciivise 2

Les présidents Sébastien Boueilh et Caroline Rey-Salmon sont en désaccord avec la Ciivise¹. Ils ne souhaitent pas écouter d'autres témoignages mais passer à l'action. En désaccord avec la Ciivise 1 ils veulent maintenir un délai de prescription pour porter plainte, c'est-à-dire protéger les violeurs. Comment continuer à agir s'il n'y a pas consensus avec la Ciivise 1. Une nouvelle information publiée le 6 février va modifier l'avenir de la Ciivise 2. Une plainte pour violences sexuelles déposée par une jeune femme de 25 ans à l'encontre de Caroline Ray-Salmon après un examen gynécologique subi il y a 4 ans, méthode largement contestée. Dans ce cas c'est « on ne vous croit pas on doit vérifier s'il y a eu viol » depuis Caroline Ray-Salmon a démissionné. Sébastien Boueilh, conscient de la difficulté du travail, a présenté sa démission.

Le juge Édouard Durand n'est pas resté silencieux il vient de publier un court essai de 30 pages : « 60 000 enfants Violences sexuelles et déni social »⁴ Il démontre les mécanismes du déni encore à l'œuvre dans la société. Démonstration implacable sur un système de violences sexuelles dont 160 000 enfants

*Quel est l'avenir de la Ciivise ?
C'est au président E.Macron d'en décider*

sont victimes chaque année et seulement 3 % des agresseurs sont condamnés. Le corps des enfants, le corps des femmes, négociables ou non négociables ? Quel est l'avenir de la Ciivise ? C'est au président E.Macron d'en décider.

Catherine Battreau

1 Synthèse de la Ciivise 2023 (voir sur internet)

2 Jean marc Sauvé président de la CIASE commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise

3 Triste tigre de Neige Sinnon chez P.o.l

4 160 000 enfants Violences sexuelles et déni social chez Gallimard TRACTS

Toujours plus d'inégalité

Comme chaque année, l'ONG Oxfam publie un rapport sur les inégalités dans le monde. Celui publié le 15 janvier 2024 fait le constat d'une amplification de ces inégalités aussi bien au niveau international que dans notre pays.

Au plan mondial, le rapport cite quelques chiffres illustrant l'évolution constatée.

Ainsi, Joseph Bezos, un des hommes les plus riches du monde, a vu sa fortune augmenter de 32,7 milliards de dollars depuis 2020 pour atteindre 167,4 milliards de dollars.

Depuis 2020, les cinq hommes les plus riches du monde ont plus que doublé leur fortune passant de 405 milliards de dollars à 869 milliards en 2023.

On éprouve quelques difficultés à mesurer l'ampleur de ces fortunes, pour cela, le rapport fournit quelques éléments éclairants. Si chacun des cinq hommes les plus riches dépensait un million de dollars par jour, il leur faudrait 476 ans pour épuiser la totalité de leur fortune.

Il faudrait 1200 ans à une travailleuse du secteur sanitaire et social pour gagner ce que gagne un PDG d'une entreprise du classement Fortune 100 en moyenne en un an. Le rapport montre le lien entre l'extrême richesse et le pouvoir des grandes entreprises.

34% des 50 plus grandes entreprises dont la capitalisation boursière totale s'élève à 13300 milliards de dollars ont un milliardaire comme actionnaire principal ou comme PDG.

Qu'en est-il dans notre pays ?

Le rapport d'Oxfam consacre un chapitre entier à la France qui n'échappe pas, loin de là, à la tendance générale constatée au niveau mondial.

Les quatre milliardaires français les plus

riches (Bernard Arnaud, Françoise Bettencourt, Gérard Wertheimer, Alain Wertheimer) ont vu leur fortune augmenter de 87% entre 2020 et 2023. Pendant cette même période, les 45 milliardaires français ont gagné 230 milliards d'euros, soit l'équivalent d'un chèque de 3400 euros pour chaque Français-e.

Le rapport décrit le pouvoir des milliardaires qui affaiblissent la démocratie par la concentration des médias sous leur contrôle qui permet d'influencer la fabrique de l'opinion et l'agenda politique.

Cela se traduit aussi par des mesures fiscales favorables aux milliardaires

qu'il s'agisse de l'imposition des revenus ou de la taxation de la transmission du patrimoine

Suite au pacte Dutheil, une exonération de 75% sur l'impôt lors des transmissions des entreprises a été mise en place.

Le barème d'imposition des donations et successions qui s'étage normalement entre 0% et 45% devient un barème de 0% à 11,25%.

En cas de donation avant 70 ans, un abattement de 50% vient s'y ajouter. Au final les droits exigibles sont alors seulement de 5,6%.

Des préconisations

Le rapport formule une série de propositions pour briser la spirale des inégalités.

Citons les deux le plus significatives.

Le rapport prône de réintroduire l'ISF en le complétant d'un malus sur l'emprunte carbone du patrimoine financier détenu par des multimillionnaires et milliardaires.

Cet ISF climatique rapporterait jusqu'à 15,6

milliards d'euros.

Est proposée une taxe exceptionnelle sur la fortunes des contribuables dépassant 4,6 millions d'euros.

Un taux progressif allant de 2% à partir de 4,6 millions d'euros, de 3% au-dessus de 46 millions et de 5% au-dessus de 915 millions. Cette taxe pourrait générer pas moins de 55 milliards d'euros de recette par an.

L'ONG Oxfam suggère aussi d'encadrer la part de bénéfices versés aux actionnaires, de conditionner les aides publiques au plafonne-



ment des dividendes et aux investissements dans la transition et d'imposer un écart de rémunération de 1 à 20 entre le salaire du dirigeant et le salaire médian de l'entreprise.

Pour conclure

Nous reprendrons un extrait du rapport : "En l'absence d'un Etat régulateur, ce sont donc les milliardaires qui sont rois. Sans changement de logiciel de la part du Gouvernement, les niches fiscales prospèrent, la rémunération excessive des actionnaires continue d'alimenter l'inflation et la fiscalité environnementale pénalise toujours les plus précaires, au lieu de cibler les riches.

L'ensemble de ces éléments accentuent la stigmatisation des plus pauvres et génèrent les ingrédients d'une bombe sociale à retardement."

Jean-Louis Gregoire

Abandon par la France de sa maîtrise de l'industrie spatiale

L'industrie spatiale est une structure où le secteur public pilote des programmes européens d'accès à l'espace.

Cela est devenu insupportable aux industriels et en 2014 le lobbying industriel a convaincu les États d'opérer un changement profond de gestion pour éviter toute contrainte notamment le contrôle de l'argent public tout en continuant à engranger les aides (8 milliards d'euros sur 10 ans pour le programme d'Ariane 6).

L'accord survu le 6 novembre 2023



entre les 22 membres de l'agence spatiale européenne (ESA) entérine le principe qu'à partir de 2030 une concurrence serait ou-

verte sur les futurs lanceurs.

Pour conforter cette évolution l'Allemagne menace de ne plus financer le lanceur européen.

Dans cet esprit l'Europe a décidé pour 2024 de confier le lancement de plusieurs satellites à l'américain SpaceX avec la bénédiction des États-Unis et de l'Allemagne. À ce rythme, la France risque d'être dépouillée de son industrie spatiale civile

J-L G.

En bref

Au milieu coule la rivière

Grâce à notre dividende écologique, trois chantiers ont démarré en Anjou, dans les Landes et en Camargue.

Notre groupe consacre volontairement 10 % de ses résultats nets annuels à des actions qui restaurent la biodiversité. Et qui aident les habitants à s'adapter aux changements climatiques.

Reportage en Maine et Loire où des travaux sur une rivière sont en cours.

« C'est un chantier d'une ampleur exceptionnelle que nous n'aurions jamais pu financer sans votre aide » explique Arnaud Decas, le directeur du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents qui porte ce projet. Engagés cet automne, les travaux sur le Lathan ne couvrent encore qu'un petit kilomètre, vite arpenté.

Mais les premiers aménagements changent déjà la rivière. "Ces graviers et ces blocs de pierre, nous les avons apportés pour constituer un radier, une base qui rehausse le niveau d'eau et permet à la faune aquatique et aux sédiments de circuler. Et là-bas, nous aménageons une banquette pour réduire la largeur du lit et le rendre plus sinueux" nous éclaire Maud Guilpin, la technicienne rivière qui veille sur le Lathan. D'ici fin 2025, le syndicat mixte aura restauré douze kilomètres du cours d'eau.

Réparer les erreurs du passé

Comme de nombreuses rivières en Maine et Loire, le Lathan a vu son lit élargi, creusé et son tracé rectifié dans les années quatre-vingt. La voie d'eau sinueuse et chantante est devenue une voie rapide. En supprimant ses fonds caillouteux et en effaçant ses méandres, les aménagements de l'époque ont détruit l'habitat de plusieurs espèces, réduit le pouvoir de recharge des nappes phréatiques et déplacé le

risque d'inondation des zones forestières vers les communes situées en aval.

Résister aux vagues de sécheresse

Dans cette zone rurale marquée par la sécheresse de 2022, la reconquête et la préservation de l'eau sont devenues des enjeux stratégiques.

En redonnant au Lathan un cours plus naturel, le projet permettra au territoire de mieux gérer cette ressource.

« Quand on approfondit un cours d'eau comme le Lathan, le niveau de sa nappe d'accompagnement s'abaisse d'autant. Mais



l'inverse est également vrai : en rehaussant le lit de 50 centimètres, nous permettons au volume de la nappe d'augmenter sur toute la largeur de la vallée. Cela représente des dizaines de milliers de mètres cubes d'eau stockés sous nos pieds en hiver qui pourront être restitués en été. » indique Arnaud Decas.

Anticiper les débordements

La phase la plus ambitieuse du projet se déroule en ce moment même : elle vise à reconstituer une vaste zone humide autour d'un ancien bras de rivière remis en service.

À l'écart des cultures, des fermes, des mai-

sons, l'eau y débordera régulièrement.

Ces crues rechargeront la nappe et réduiront les risques d'inondation dans les zones habitées.

Agriculteurs et forestiers, riverains et élus... tous ont été associés à ce projet.

« Notre secteur, celui de l'assurance, est particulièrement confronté aux impacts du dérèglement climatique. Notre dividende écologique nous permet de lutter, à notre niveau, contre ce bouleversement profond. Et nous avons besoin des acteurs du territoire pour apporter des solutions utiles à nos concitoyens et à notre planète. » insiste le président de la MAIF Yves Pellicier.

Deux autres projets que nous cofinçons, eux aussi, ont démarré à l'automne 2023 : l'un en Camargue, l'autre dans les Landes.

Cela représente un peu plus d'un million d'euros de mécénat déjà mobilisés via notre Fonds MAIF pour le vivant, pour régénérer la biodiversité et réduire l'exposition aux risques climatiques de ceux qui y vivent.

Pour sourcer ces projets, nous nous sommes appuyés sur le Fonds Nature 2050 créé il y a bientôt cinq ans par la filiale du groupe Caisse des dépôts CDC Biodiversité. Ce fonds, expert dans l'accompagnement de projets de restauration écologique, nous accompagne dans l'analyse technique et scientifique des projets qui sollicitent un financement.

Intégrées à son programme Nature 2050, les actions que nous soutiendrons seront pérennisées et suivies jusqu'en 2050.

Cet article est paru dans le numéro 194 de janvier 2024 de MAIF MAG.

Nous le publions à notre tour dans « L'Anjou laïque » avec l'aimable autorisation de la rédaction de MAIF MAG.

Rédaction MAIF mag CS 90 000 79038 Niort cedex 9

Parlons du prix du lait

Selon l'observatoire de la formation des prix et des marges voilà comment les choses ont évolué – en mal – depuis quelques années.

En 2001 une brique de lait se vendait en moyenne 55 centimes (HT) dont 25 centimes revenaient au producteur soit 45 % du prix.

En 2022, la brique se vend à 83 centimes, les éleveurs ne recevant que 24 centimes soit 29 % du prix.

Rappelons que E. Besnier, patron de Lac-



talis, dispose d'un patrimoine de 10 milliards (10 000 millions) d'euros.

Enfin, de forts soupçons d'une fraude fiscale d'envergure concernant Lactalis font l'objet d'une enquête menée par le Parquet national financier.

Affaire à suivre...

J-L G.

Lénine, Ленин

Depuis plusieurs années la Russie tient le devant de la scène médiatique, un peu moins depuis la guerre à Gaza. Indépendamment de l'opinion que l'on peut avoir sur sa personnalité et ses idées politiques, il n'est peut-être pas inutile de nous intéresser à un homme, dont on niera difficilement l'influence historique sur le devenir de son pays, de l'Europe et même du monde. Il y a juste cent ans, Lénine mourrait le 21 janvier 1924. Essayons de retracer son parcours en nous arrêtant à la révolution de 1917. Il permet de mieux comprendre l'homme, ses idées et leur évolution.



Lénine à Paris

Un peu de contexte. À la fin du XIXe l'Empire russe s'étend à l'est de la Sibérie jusqu'aux rives du détroit de Béring. À l'ouest il englobe la Biélorussie, la Moldavie, une partie de l'Ukraine et de la Pologne. Le royaume de Pologne a été placé sous son protectorat par le congrès de Vienne qui suivit la défaite de Napoléon. Au nord les pays baltes et le duché de Finlande. Au sud, Catherine II annexe en 1783 la Crimée qui appartenait à l'empire ottoman. Notons au passage qu'elle ne dépendait pas de l'Ukraine. Au sud, sous Alexandre II, l'expansion de l'empire continue en Asie centrale jusqu'aux portes de l'Empire britannique aux Indes. Lénine voit le jour dans un immense pays, de 21 800 000 kilomètres carrés, presque 1/6 des terres émergées du globe, peuplé d'environ 125 millions d'habitants, pour l'essentiel des agriculteurs peu instruits ne possédant pas leur terre. Depuis 1721, sous le règne de Pierre Ier, sa capitale est Saint-Petersbourg.

La jeunesse

Vladimir Ilitch Oulianov naît le 10 avril 1870 à 705 km à l'est-sud-est de Moscou, dans la ville de Simbirsk, rebaptisée en 1924 Oulianovsk en l'honneur de son plus illustre enfant.

Lénine grandit au sein d'une famille de huit enfants, favorisée tant intellectuellement que socialement. Sa mère s'occupe du foyer. Son père, acquis aux idées libérales et progressistes en matière d'éducation, poursuit une remarquable carrière d'enseignant. Il accède à la noblesse héréditaire. Vladimir, baptisé dans l'église orthodoxe, devient alors noble à l'âge de six ans. Début surprenant pour le futur révolutionnaire tombeur du tsar. Élève brillant, Vladimir étudie le français, l'allemand, le russe, le latin et le grec ancien. En 1887, son frère Alexandre, lié à un groupe d'étudiants révolutionnaires, est pendu pour avoir projeté assassiner le Tsar. Lénine déclarera plus tard qu'Alexandre lui avait tracé le chemin. Il intègre l'Université de Kazan pour suivre des études de droit. Sa participation à des manifestations étudiantes interdites entraîne son exclusion. Il profite alors de son temps libre pour prendre connaissance des œuvres de Marx et d'Engels. Il intègre en candidat libre l'université de Saint Pétersbourg et finit premier aux épreuves de sortie ce qui lui permet de devenir avocat stagiaire. Profession à laquelle il ne consacra pas beaucoup de son temps.

L'entrée en politique

Il s'installe à Saint Pétersbourg et fréquente les cercles d'études marxistes. Il y fait la connaissance de sa futur épouse, Nadejda

Ses lectures le convainquent de la possibilité d'une révolution en Russie, mais menée par une élite de militants.

Kroupskaïa. Ses lectures le convainquent de la possibilité d'une révolution en Russie, mais menée par une élite de militants. Engels la considérait peu vraisemblable du fait de l'arriération de l'économie russe, de l'absence d'une classe ouvrière importante. Lénine publie un premier article dans un recueil intitulé *Documents sur la situation économique de la Russie*. Autorisé à voyager, il se rend en Suisse et rencontre les milieux révolutionnaires russes en exil, en particulier le théoricien marxiste Plekhanov. En France, il discute avec Paul Lafarge, le gendre de Marx,

et avec Jules Guesde. Il rentre en Russie avec des livres marxistes interdits cachés dans un double-fond de sa valise. La rédaction d'un tract de soutien à des ouvriers en grève conduit à son arrestation puis à son exil en Sibérie. Rejoint par Nadejda Kroupskaïa, ils se marient religieusement en juillet 1898. Les conditions de l'exil sont plutôt confortables. Ils disposent d'une grande liberté de mouvement : visite aux exilés du voisinage, organisation de parties de chasse ou pêche. Oulianov peut écrire et publier le *Développement du capitalisme en Russie*¹. Il y développe la thèse que le stade de développement du capitalisme russe permet d'envisager une situation révolutionnaire et le renversement des Romanov à une échéance beaucoup moins lointaine que ne le croient en général les théoriciens marxistes. Durant sa déportation est fondé en 1898 le Parti ouvrier social-démocrate de Russie, POSDR, immédiatement victime de la répression tsariste et démantelé dès sa naissance. Depuis sa résidence forcée Oulianov rédige un projet de programme pour un parti à reconstruire.

Période d'exil

Sa période de déportation en Sibérie prend fin en 1900. Son projet, un journal politique d'envergure nationale servant à rassembler des groupes éparés à l'échelle de la Russie, ne lui semble pouvoir être mené que depuis l'étranger. Il obtient l'autorisation de quitter son pays car les autorités tsaristes considèrent que l'exil condamne les opposants à l'inefficacité. Il prend à nouveau le chemin de la Suisse où d'autres exilés l'accueillent. Ils fondent un journal, Iskra, l'Étincelle, au contenu marxiste destiné à un public de militants au fait des questions politiques. Une douzaine de numéros sont tirés en 1901 et acheminés clandestinement en Russie. Oulianov y insiste sur la nécessité de construire un parti révolutionnaire. En parallèle il rédige une brochure intitulée *Que faire*, qui retient l'attention des milieux marxistes. Il la signe du nom de Lénine, probablement inspiré du fleuve sibérien Léna, pseudonyme qu'il conservera par la suite. Il prône l'organisation d'un parti centralisé et discipliné, ayant pour but une révolution conduite par une avant-garde de la classe ouvrière. Il se consacre aussi au programme du POSDR en vue de l'organisation du second congrès.

Apparaissent pour la première fois le terme de *dictature du prolétariat* et la proposition de restituer une partie de la terre aux paysans pour concurrencer le Parti socialiste révolutionnaire. Début 1902 la rédaction du journal déménage à Londres puis à l'année sui-

vante à Genève. À Londres il rencontre pour la première fois Lev Davidovitch Bronstein dit Trotski. Bruxelles est finalement choisie comme lieu du Congrès. Pour bénéficier du plus grand nombre de délégués lui étant favorables, Lénine s'entoure de militants de confiance dont son frère Dimitri et sa sœur Maria. Le congrès démarre le 30 juillet 1903. Lors du vote sur les conditions d'adhésion au parti, les partisans de conditions souples l'emportent sur les partisans de Lénine. Opposée à la présence d'organisation autonome au sein du parti, la motion de Lénine l'emporte lors d'un second vote. Il prend alors le



Mausolée de Lénine sur la place rouge en 1980

contrôle du journal. Avec ses camarades ils deviennent les bolcheviks, mot russe qui n'a pas d'autre signification que majoritaires, les opposants sont pour leur part qualifiés de mencheviks, minoritaires. Trotski qui en fait partie condamne vigoureusement les thèses de Lénine, l'accusant de préparer non pas la dictature du prolétariat mais la dictature sur le prolétariat.

Pour le 3e congrès prévu à Londres au printemps 1905, Lénine bénéficie de l'aide imprévue de la police russe qui a arrêté neuf

*Opposée à la présence
d'organisation
autonome au sein du
parti, la motion de
Lénine l'emporte lors
d'un second vote*

des onze membres de l'instance dirigeante du parti, le délivrant de la présence de ses opposants. Il en profite pour faire condamner par le congrès les thèses mencheviks. Ils ne pourront rester membres du parti que s'ils acceptent sa discipline et la légitimité du congrès.

La révolution ratée et l'exil

Le désastre de la guerre russo-japonaise place l'Empire russe dans une situation ex-

plosive. L'agitation et le mécontentement populaire grandissent. Les ouvriers et les paysans s'organisent en soviets, mot russe signifiant conseil. La vice-présidence de celui de Saint Pétersbourg revient à Trotski, proche des mencheviks. Les bolcheviks ne jouent aucun rôle dans des événements qu'ils n'avaient pas prévus. Lénine théorise que la prise du pouvoir par le prolétariat doit s'appuyer sur la paysannerie, nouveauté par rapport aux auteurs marxistes qui l'avaient négligée. Il rentre aussi en Russie, à Saint Pétersbourg, car diriger le parti depuis l'étranger n'est plus tenable. Il

encourage les bolcheviks à présenter des candidats à l'élection des députés afin qu'ils bénéficient d'une tribune alors que le mouvement s'essouffle. Début décembre 1905, le régime tsariste reprend le dessus. Les 267 délégués du soviet de Saint Pétersbourg sont arrêtés et le soviet dissous. Lors d'une réunion en Finlande, Lénine rencontre pour la première

fois Koba, un militant géorgien, connu ultérieurement sous le surnom de Staline.

Pour échapper à la surveillance policière il s'installe à nouveau en Finlande. Les élections des députés se soldent par un échec pour les bolcheviks, 18 mencheviks élus. L'année suivante quelques bolcheviks sont élus. De cette époque date l'idée du *centralisme démocratique*, liberté de discussion puis unité d'action. Après le débat interne, la base devra strictement suivre les consignes de la direction. La police s'intéressant de près aux activités des bolcheviks en Finlande, Lénine passe en Suède, puis en Allemagne enfin à Genève. L'exil va durer 10 ans jusqu'à la révolution victorieuse de 1917.

Il profite de cette période pour améliorer un bagage philosophique encore léger. C'est



Lénine et Nadejda Kroupskaïa

aussi une période d'intenses polémiques politiques qui n'est pas toujours à l'avantage

de Lénine. Il est menacé par la tendance gauchiste partisane du boycott des élections. Il répondra ultérieurement, en 1920, dans une brochure intitulée *La maladie infantile du communisme, le gauchisme*². De nos jours les relations entre communistes orthodoxes et gauchistes restent toujours difficiles. Souvenons-nous du slogan gauchiste de mai 1968, *élections piège à cons*. Il finit même par se brouiller avec Trotski. La réconciliation aura lieu pendant la révolution de 1917.

L'histoire continue

Comme indiqué au début de cet article, nous stopperons là l'évocation biographique de Lénine. La période de la révolution de 1917 et le début de l'édification de l'URSS, plus dense politiquement, occuperait plusieurs pages supplémentaires de l'Anjou Laïque. Mentionnons quand même deux événements importants. L'élimination des mencheviks du pouvoir. Contrairement au souhait de Lénine qui voyait en Trotski son successeur, ce fut la victoire politique de Staline. Elle arrive après le décès de Lénine le 21 janvier 1924. Son corps est embaumé, placé dans un mausolée sur la Place Rouge, perpétuant jusqu'à nos jours le mythe du révolutionnaire. N'oublions pas Nadejda Kroupskaïa, son épouse, mais aussi sa collaboratrice politique et une militante bolchevique. Elle meurt à Moscou le 27 février 1939, quinze ans après son époux.

Yves Mulet Marquis

1 Le Développement du capitalisme en Russie – V.I.Lénine – Éditions sociales – 718 pages

2 La maladie infantile du communisme, le gauchisme – V.I.Lénine – Éditions sociales – 77 pages –

Pour les lecteurs curieux, sur internet on trouve facilement ces deux textes en téléchargement gratuit.

Les données utilisées dans cet article proviennent de plusieurs sources :

Les grands révolutionnaires – 13 volumes aux éditions Martinsart – Dans le volume *L'es-*

poir du siècle, 145 pages signées de l'historien Marc Ferro, sont consacrées à Lénine.

Le grand Larousse encyclopédique en 12 volumes. Le long article de Wikipédia qui traite de Lénine – https://fr.wikipedia.org/widimir_Ilitch_Lénine.

Daniel Renou un photographe amateur pro

On pourrait dire que Daniel Renou est tombé dedans tout jeune. Il a eu la chance de faire toute sa scolarité comme interne au lycée Chevrollier.

Dès 1965 il est initié par un « pion » à l'agrandissement photographique. « Voir la photo apparaître dans le bac de révélateur l'a subjugué ». 1967 Avec une bourse de l'association des anciens du lycée, il part en stop étudier la transformation du bois en Norvège. Juste avant Oslo, son appareil chute et se casse.



Sans complexe, Daniel se rend au consulat pour demander de l'aide et tombe sur un ancien pion de Chevrollier qui le reçoit. Il repart avec un appareil photo. Les années suivantes, bien d'autres voyages en Europe se feront en stop et en photos.

La photo va l'accompagner dans toutes ses activités professionnelles, associatives...

Géologue, il travaille six ans en coopération en Algérie dans la recherche appliquée au Génie Civil et découvre l'immense Sahara. Ne trouvant pas d'emploi dans sa discipline à son retour en France, il change d'orientation et devient directeur de village de vacances. Après la saison estivale de 1982 en Bretagne à un tel poste, l'association « Tourisme et Travail » lui propose de devenir le secré-

taire général de son union départementale (UD 49). C'est notamment pour développer la découverte des rivières pour les scolaires et les familles, que sera acquis, avec l'UD 72, un bateau promenade collectif. La photo a joué un grand rôle dans la communication et la réalisation de ces projets, tant du côté des éclusières et des publics, que des élus des communes bordant les rivières. Ainsi au printemps 1985, plus de 5 000 scolaires ont pu découvrir les rivières (faune, flore, ouvrages, métiers...). Au niveau national « Tourisme et Travail » réduit ses effectifs et Daniel se retrouve sans emploi. Durant l'année 1986 il multiplie les recherches et les contacts. Il réalisera quatre expositions de ses photos dans quatre lieux différents et lors de celle de juillet à la Tour St Aubin, il rencontre une chercheuse de l'INRA qui l'incite à passer les concours. Un an plus tard, il devient secrétaire général de la direction générale scientifique de l'Institut National de la Recherche Agronomique à Paris. La photo avait une fois de plus joué le rôle de lien entre ses activités. En 1990, pour marquer son retour en Maine et Loire, il montera une exposition de ses photographies intitulée Angers Coin d'œil, dans le grand théâtre d'Angers. À l'INRA, il assurera le poste de secrétaire général du centre de recherche d'Angers où pendant six ans, il instruira et assurera la construction de 4 nouveaux bâtiments et apportera les éléments décisifs pour la mise en place d'un restaurant

pour les personnels des entreprises de la technopole angevine. En 1992 il est cofondateur de l'association Terre des sciences, un centre de culture scientifique destiné aux scolaires et au grand public.

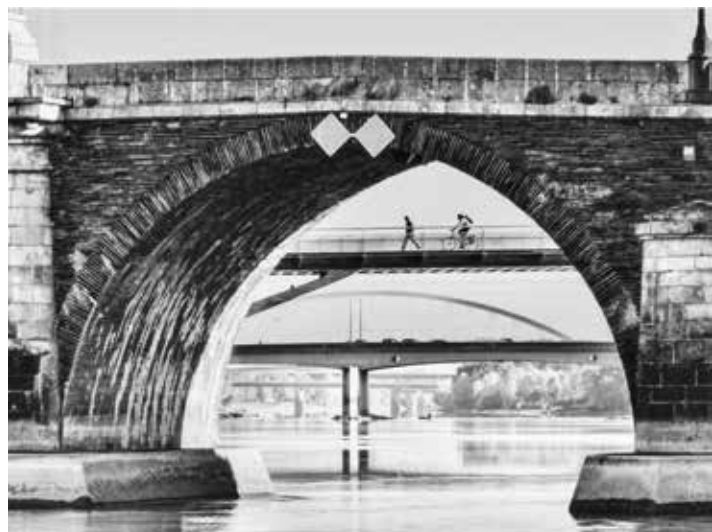
Des milliers de clichés

Janvier 2024 « Regards à part » à la Tour St Aubin, est sa sixième exposition. Depuis 60 ans il photographie Angers mais n'a plus aujourd'hui qu'un seul appareil à la main, car avec le numérique il peut faire du noir et blanc et de la couleur, même s'il avoue qu'avec le numérique il ne « voit » plus en noir et blanc. Les photos couleurs s'imposent donc.

Toujours à l'affût de la vue insolite, ses angles et ses prises de vue ne sont pas ordinaires, on sent l'œil du photographe. Dans cette dernière expo il propose trois thèmes : Angers covidée vidée de ses habitants ; Angers graphique jeux de ligne du paysage urbain, d'images miroir ; Angers en couleurs, des arbres selon les saisons, des études de couleurs. Ses photos témoignent des changements de la ville au cours des saisons et des années, elles font partie du patrimoine angevin comme une bonne partie de celles qui les ont précédées. Daniel a décidé d'en faire don aux Archives Patrimoniales de la ville à la grande satisfaction de son directeur Sylvain Bertoldi. En véritable reporter, il suit les événements de la ville ; il lui arrive d'envoyer des clichés aux journaux.



Les reflets dans le musée - Daniel Renou



Les sept ponts - Daniel Renou



Daniel reporter photographe

Catherine Battreau

En bref

4 mars 2024

enfin l'inscription de l'IVG est inscrite dans la Constitution

Vote 780 pour et 72 contre (LR) à Assemblée nationale et au Sénat compris. La France est la première à le faire en Europe. Il y a quelques mois le Sénat était majoritairement contre. Leur opinion a changé au regard de la situation inquiétante dans le monde. La régression des droits à l'IVG par exemple aux États-Unis, maintenant que les états sont libres de choisir : 25 sur 51 sont contre, en Tunisie ce droit acquis en 1973 est remis en

cause avec la disparition des centres d'orthogénie (il en reste 2 Tunis et Sousse) et la pénurie de médicaments pour l'IVG médicamenteuse... Cette loi vient conforter les lois précédentes : « loi Veil » 17 janvier 1975 dé-pénalisation de l'avortement et encadrement, loi du 2 mars 2022 qui a allongé de 12 à 14 semaines le délai légal de recours à l'IVG. Mais en France certains centres d'orthogénie ont fermé faute de médecins acceptant de

pratiquer l'IVG. Les médecins ont le droit de refuser tout acte médical et aussi l'IVG. Ils peuvent faire appel à la clause de conscience. Le refus peut aussi être motivé par une faible rémunération de l'acte. Si le nombre de médecins est peu important ceux qui acceptent ne diversifient pas leur travail médical.

C.B.

Exportation des déchets

De nombreux pays développés exportent leurs déchets, y compris toxiques, dangereux, voire radioactifs vers des pays pauvres ou émergents qu'ils rétribuent pour le traitement et la mise en décharge à leur place. Déchets plastiques en Indonésie, déchets électroniques au Nigeria ou au Ghana, démantèlement des navires en fin de vie en Inde ou au Bangladesh. . . Faudra-t-il maintenant considérer l'être humain comme un nouveau déchet à éliminer. La Grande Bretagne envisage d'expulser au Rwanda ses immigrants en situation irrégulière moyennant le verse-

ment d'une contrepartie financière significative pour l'économie du Rwanda. L'Australie pratique cette politique depuis le début des années 2000. Elle déporte les réfugiés illégaux arrivés sur son sol vers Nauru et la Papouasie -Nouvelle-Guinée en échange la aussi d'une compensation financière. Les expulsés sont détenus dans des camps,- camps de concentration ? - Construits par l'Australie et gérés par des entreprises privées en violation totale du droit international et de la convention de Genève. Ne faut-il pas redouter une généralisation de cette pratique qui

méprise les droits humains les plus élémentaires ? Les propos échangés par nos députés et sénateurs lors de la discussion de la loi sur l'immigration peuvent faire craindre le pire. Comment ne pas évoquer une ressemblance avec la Grande Bretagne et l'Australie dans l'intention – la décision ? – d'écarter, pendant les Jeux Olympiques, les SDF de Paris et de l'Île de France et de les transférer dans dix centres d'accueil situés dans chacune des régions françaises. Triste époque !

YMM

Le poids des mots

Dans son ouvrage « LTI : la langue du Ille Reich », Victor Klemperer écrit : « Les mots peuvent être comme de minuscules doses d'arsenic : on les avale sans y prendre garde, ils semblent ne faire aucun effet, et voilà qu'après quelque temps, l'effet toxique se fait sentir. »

François Begaudeau, évidemment dans un tout autre contexte, s'emploie à décortiquer la langue des dominants dans un ouvrage toujours décapant et souvent drôle.

Ainsi, au fil des pages sont énumérés et analysés 42 mots ou formules comme option (ceci n'est pas une), sans totem ni tabou, sortir de sa zone de confort, j'assume, territoires....

D'emblée, il évoque un mot-valise mille fois prononcé et entendu : « libéralisme » : « Que valorise le libéralisme sous le couvert de cette liberté qu'il place en son cœur ? (...). La réponse ne viendra pas des li-

béraux, trop conscients qu'on ne sort de l'ambiguïté qu'à ses dépens. (...) Dès ses prémisses, la pensée libérale préconise d'un même trait de plume la liberté politique et la liberté économique. »

Revenant pour conclure sur le titre de son ouvrage, l'auteur note que : « Comme sa morphologie l'indique, le bonimenteur n'est qu'à moitié menteur. Pour prendre, un bonimenteur doit être un peu vrai ».

Pour le formuler encore plus nettement, il précise le sens de son propos : « La langue du capitalisme ne doit pas être démasquée, elle doit être passée au crible sec de



Recension

la précision ». Voilà qui est fait et bien fait par l'auteur. Bonne lecture !

"Boniments" par François Begaudeau aux Editions Amsterdam dans la Collection L'Ordinaire du Capital.

F. Begaudeau n'est pas que polémiste, il est aussi romancier, cinéaste, homme de théâtre, acteur.

Il vient de publier aux Éditions Verticales un ouvrage intitulé « L'amour », un court roman hors du commun.

J-L. G.

"Respecter les musulmans"

Un leader de gauche, amateur de provocations, a récemment pris le contre pied de la tradition farouchement laïque de sa famille politique en reprochant à une journaliste réputée de ne pas « respecter les musulmans ». Le moment de stupeur passé, il convient de se demander ce qu'il faut entendre par ces deux mots et de comprendre quelle mouche a pu le piquer de la sorte.

Tout d'abord, que convient-il d'entendre par « les musulmans » ? Au sein de l'Islam existent depuis toujours deux tendances – je n'ose dire « églises », car le terme serait totalement inapproprié –, qui se sont opposées farouchement pendant des siècles comme, en Europe, les catholiques et les protestants qui se réclamaient pourtant du même dieu et du même prophète. À quoi s'ajoutent nombre de subdivisions, genre Frères musulmans, Wahhabites, Talibans, et j'en passe. À une extrémité du spectre, on trouve les islamistes, aussi fanatiques que jadis l'Église catholique romaine, les djihadistes, et, en leur sein, les terroristes, genre Hamas, Daech et Al Qaida. À l'autre extrémité, il y a un nombre croissant d'individus notamment une majorité de jeunes, qui ont vécu dans des pays où l'Islam était pratiqué, qui ont donc baigné dans une culture musulmane, mais se sont totalement

émancipés, dans le cadre d'une société de plus en plus sécularisée telle que la nôtre : ceux-là sont aussi laïques que moi et que la gauche en général... Et, au milieu, il y a une masse de gens qui croient ce qu'ils veulent et qui pratiquent tel ou tel rite à leur gré, ou par obligation sociale et par peur de la répression. Il est clair qu'un même mot ne saurait englober des réalités idéologiques et humaines aussi diverses et contradictoires : impossible de fourrer tous ceux-là dans un même sac, qu'il soit de respect ou d'infamie ! Parler des « musulmans » en général n'a aucun sens. En parlant d'eux de la sorte, Méluche – puisque c'est de lui qu'il s'agit – révèle que son objectif est strictement électoraliste : rallier à son panache, blanc ou rouge, le plus possible de jeunes en colère issus de l'immigration.

Examinons maintenant le verbe « respecter ». Le mot est tout aussi ambigu, si on ne précise pas dans quel sens on l'entend. Respecter la loi, par exemple, c'est simplement ne pas l'enfreindre, que ce soit par crainte de la sanction, par simple panurgisme, ou par conviction de sa validité. Mais respecter un grand écrivain, ou un grand artiste, ou un personnage qui s'est illustré au service des autres, voire un héros de la Résistance aux multiples formes contemporaines du totalita-

risme, c'est manifester à des gens que l'on juge supérieurs son admiration et sa reconnaissance. Au niveau des citoyens lambda, respecter un individu, c'est lui trouver des qualités humaines et le traiter en conséquence.

Alors, que faut-il entendre par « respecter les musulmans » ? En tant qu'athée, laïque et foncièrement antireligieux et anticlérical, j'aurais du mal à manifester du « respect » à des pratiquants de religions dont je dénonce la malfaisance. Mais cela ne veut évidemment pas dire que tous ceux qui se disent catholiques, évangéliques, orthodoxes, hindouistes, juifs (religieux) ou musulmans de diverses obédiences soient pour autant dépourvus de ces qualités humaines que j'apprécie. Si respect il y a, il va à l'individu qui le mérite, et non pas, bien sûr, à la religion dont il se réclame éventuellement, que ce soit en toute liberté ou par soumission à un ordre social répressif. Le respect ne peut être qu'individuel.

Le propos de JLM me choque donc vivement, et je le déplore, car il affaiblit la gauche dans le combat qui a toujours été le sien pour la laïcité et les Lumières, contre toutes les formes d'aliénation et d'obscurantisme.

Petit Morpion deviendra grand

..... pour peu que Grand Morpion le guide bien jusqu'aux portes du palais !

Pour l'heure, Petit Morpion est sous une étroite surveillance et aura bien du mal à faire ses preuves. À défaut de servir de simple fusible pour protéger le guignolesque marionnettiste, comme la « remerciée » dame aux 49.3 (c'est tout de même plus original et poétique que les camélias de jadis), Petit Morpion sert de clone au Grand et, dans l'ombre, va préparer son retour sur le trône en 2032. On y est presque...

Pour l'heure, le projet du couple morpionnesque est de réunir les deux familles traditionnelles de la droite et, pour cela, d'achever de boulotter et de digérer le parti concurrent, nommé, par antiphrase, « les Républicains ». À cette fin, le Roy et son premier vassal ont éliminé du casting ceux qui, ces dernières semaines, avaient eu de tardifs états d'âme – histoire, sans doute, de se persuader qu'ils en avaient encore une, en dépit des apparences. Ces quelques figurants, ce sont les derniers

rescapés de ce qu'on appelait – bel oxymore ! – « la gauche de la Morpionie », à l'instar des prétendus et invisibles « gaullistes de gauche » dans les années 60. Puis ils ont ouvert en grand les portes à la droite la plus dure, symbolisée par une aventurière de haut vol, pugnace et forte en gueule, qui a fait toutes ses armes aux côtés du poutinien Sarko, c'est dire ! Et à la Culture, s'il vous plaît !!! Un coup de maître, disent les gazettes...

Mais les débauchages individuels ne sauraient suffire à leur double appétit : il va leur falloir éliminer définitivement la droite concurrente, qui se défend bec et ongles, en achevant de lui piquer tous ses électeurs. Y parviendront-ils ? Du moins sait-on avec certitude sur quel pied va danser le couple royal. La comédie du « en même temps » et du « ni gauche ni droite », qui ne trompait plus personne depuis belle lurette, est bel et bien terminée : « Finita, la commedia ! ». À droite toute, en arrière toute, et sabre au clair ! Pour avoir une chance de concurrencer et de battre

l'extrême droite !

Et la gauche, là-dedans, que devient-elle ?... Va-t-elle se résigner à un troisième duel entre droite et extrême droite ? réveiller - enfin ?



Protéger le service public audiovisuel

La poésie, un genre qui ne disparaît pas. Le lecteur qui a oublié de renouveler son abonnement sait qu'il peut acheter l'Anjou Laïque à la librairie « Contact », sise rue Le-nepveu à Angers.

Habitué des lieux, il saura trouver son trimestriel en haut de l'escalier, après avoir traversé tout le magasin. Il sera passé dès son entrée, devant le rayonnage sur sa gauche qui met à portée de main, sans effort de recherche, les récents Prix littéraires.

S'il souhaite acquérir le prix Goncourt de poésie 2023, il lui faudra solliciter l'aide d'un vendeur qui vérifiera avoir l'ouvrage en stock avec son ordinateur. Si c'est le cas, il ira l'extraire tout en bas du présentoir des livres primés, bien dissimulé aux regards profanes. Le client aura alors dans les mains le « Livre du Large et du Long », ouvrage de la poétesse marseillaise Laura Vazquez, lauréate 2023 du Goncourt dit de poésie Robert Sabatier.

Une enquête portant sur un échantillon de 3 lecteurs (ou pas) de l'A. L. fait apparaître que ce Goncourt de la Poésie n'est pas une récompense très connue, sauf sans doute, à l'envers de la noirceur de l'ambiance sociétale actuelle, de quelques initiés férus de poésie et autres fanatiques joueurs de mots. Ils sont de plus en plus nombreux paraît-il, puisque le tirage moyen d'un ouvrage du genre est passé de 800 à 3 000 ou 4 000 exemplaires. Et les ventes de poésie ont augmenté de 22 % entre janvier et mai 2023, selon une étude du Syndicat de la librairie française. Néanmoins, comment devient-on lecteur de Laura Vasquez ?

Le hasard, une incertitude d'un soir qui amène à regarder l'émission « *la Grande Librairie* » sur France 5. Faut-il rappeler qu'il s'agit d'une chaîne du service public, qui n'existe donc que grâce à nos impôts ? Et que *la Grande Librairie* est la seule émission de littérature du service public ?

Hanouna, peut-être populaire, surtout populiste

Cyril Hanouna est un animateur et producteur de télévision, qui gagne très bien sa vie en tant que clown et bouffon de l'industriel Bolloré, propriétaire de C8.

Un « *Complément d'enquête* » s'est intéressé à lui et a mis en lumière ses pratiques professionnelles douteuses, sa propension à l'intimidation et son train de vie, loin de son image d'animateur populaire. Il est régulièrement au centre de polémiques qui amènent la chaîne à régler de lourdes amendes.

En janvier 2023, il s'en est pris sur le plateau

de *Touche pas à mon poste* au financement de l'audiovisuel public (où il a commencé sa « carrière »), et son budget de 3,8 milliards d'euros. Au terme d'un réquisitoire de 5 minutes, il en a réclamé la privatisation. Faut-il rappeler que Zemmour et Le Pen ont le même rêve ?

Si celui-ci se réalisait, on peut imaginer qu'il n'y aurait plus d'émission comme celle du 24 janvier 2024, où Augustin Trapenard recevait J.M.G. Le Clézio, Laurent Gaudé, Belinda Cannone, Nina Bouraoui, Magyd Cherfi et... Laura Vazquez.

Car pour reprendre la citation de Jean Guéhenno, il y a deux catégories de télévision : la télévision intelligente qui fait des citoyens difficiles à gouverner (et supprimer la redevance qui servait à la financer n'est certainement pas une bonne chose) et la télévision imbécile qui fait des citoyens faciles à gouverner.

Il suffit de regarder cinq minutes de l'émission d'Hanouna pour comprendre qu'elle se range dans la catégorie télévision imbécile, où la veulerie et les comportements de harceleurs de cours de récréation le disputent au sexisme et à l'homophobie (Eric Loret, *Le Monde*).



Laura Vasquez, prix Goncourt de poésie

La « *Grande Librairie* » se met sans discussion dans la catégorie télévision intelligente. Et s'il devait y avoir discussion, les échanges entre Laura Vasquez et le très enthousiaste bateleur en littérature Augustin Trapenard mettent un terme à toute polémique. Ces échanges, ainsi que l'émission dans son entier, se retrouvent très facilement sur le Net, à l'aide du sésame « *laura Vazquez la grande émission* ». La poétesse, qui dans l'écriture, dit-elle, est « prête à mourir », se présente et s'exprime avec dans sa voix presque monocorde, à la fois l'assurance de la qualité de ses vers et aussi une tension, celle d'une féline prête à griffer toute critique. Le moment où elle lit, à la demande de M. Trapenard, des passages de ce qu'elle présente comme une épopée versifiée, est fascinant.

Bonjour et salut.

Depuis toujours, je bougeais pour comprendre

Voici parmi les manières de raconter



Laura Vazquez

Une (...)

Je ne voulais pas avoir de nom, je voulais dire la vie humaine. (...)

J'étais une enfant au départ comme tous les abrutis du monde. (...)

L'inconnaisance nous recouvre. (...)

Il y a plusieurs voix, mais il n'y en a qu'une.

S'il y a plusieurs voix, c'est qu'il n'y en a pas.

Mes gros, mes grosses, mes sœurs et compagnie, elles passeront dans les cinq livres du large et du long, qui seront les cinq chants de ce livre (. .)

Et premièrement viendront les 12 aventures (...)
Et troisièmement viendront les proverbes (...)

Le monde appartient à toutes sortes d'objets de merde (...)

il vaut mieux rencontrer une ourse privée de ses petits que le fond de soi-même (...)

petit à petit l'oiseau fait sa pourriture
les chiens aboient mais petit à petit ils se taisent

Les critiques parlent à propos de ce livre *du long et du large* d'un récit étrange et fascinant, d'une foi dans le langage rendu à sa force et à sa netteté, à ses trouvailles « brisant les verrous des choses », un vif désespoir éclatant, un humour et une vivacité, un livre aussi réjouissant que troublant.

Le lire demande selon la forme du lecteur, des efforts pour accéder à une compréhension au moins partielle du foisonnement d'images, des phrases qui ont perdu des mots, des mots qui ont perdu des lettres ; c'est parfois agaçant ; et d'autres fois, la lecture des pages s'enchaîne pour produire un récit devenu évident.

Attention, la poésie de Laura Vazquez est addictive.

Quand vous irez à « *Contact* », passée l'entrée, penchez-vous sur votre gauche pour voir s'il ne reste pas un exemplaire. Et achetez-le !

J-luc Veillé

Humeur

Le droit à l'IVG dans la Constitution, ne serait-il pas un cache-texte ?

La liberté pour toutes les femmes de recourir à l'interruption de grossesse est maintenant inscrite dans notre Constitution.

Gérard Larcher, président du Sénat, considérant que le droit à l'IVG n'était pas menacé dans notre pays, était opposé à cette inscription. On aurait envie de lui dire, à lui comme à d'autres, s'agissant d'un droit qui concerne la liberté des femmes de disposer de leur corps : « Mais de quoi je me mêle ! » Les informations sur ce qui se passe dans certains États des USA, en Pologne ou en Hongrie, les déclarations de Javier Milei qui qualifie le droit à l'avortement d'« assassinat aggravé », tout cela ne parvient pas à M. Larcher sur son plateau du Sénat.

Puisque les retours en arrière existent, il est indispensable de rendre une éventuelle réaction la plus difficile possible.

On retiendra de la décennie Macron cette avancée unique pour le droit des femmes. Mais elle ne peut faire oublier le reste : les ordonnances travail, la suppression de l'ISF, la répression des gilets jaunes, celle des Soulèvements de la Terre, la réforme des retraites, l'usage banalisé et systématique du 49.3. On peut ajouter la baisse des budgets des ministères de la transition écologique, du travail, de la recherche et de l'enseignement supérieur (- 904 millions), de l'aide au déve-



loppement... sans oublier l'école, censée être la mère de toutes les batailles du gouvernement (Mais M. Attal ne parle jamais d'école publique) et qui voit son budget 2024 amputé de 691 millions d'euros.

Enfin, il y a l'épisode lamentable du projet de loi sur l'immigration. Cette loi dite « Darnaudin Le Pen » a été votée par le parlement le 19 décembre 2023.

LA LOI IMMIGRATION



Durcir les conditions d'accueil

Elles concernent ceux qui n'ont d'autre choix que quitter leur pays.

Voici ce qu'en dit « Le Monde », dans un éditorial du 20 décembre 2023. Le Monde n'est pas réputé pour être anti-macroniste.

Une loi inspirée par l'extrême droite, votée en panique sous la pression d'un exécutif qui prétendait incarner la modération. Depuis quarante ans que le débat politique français s'est emparé du thème de l'immigration, rarement un gouvernement avait manifesté un tel degré de compromission avec les forces qui prospèrent sur la désignation de l'étranger comme bouc émissaire. Jamais un exécutif n'avait accepté qu'un projet de loi sur l'immigration conçu par lui-même pour tenter de rallier la gauche et la droite finisse en catalogue digne d'un tract du Rassemblement national (RN). Sans même, au surplus, que ce dernier y ait été associé, sinon lors du vote final. Jamais un gouvernement n'avait été à ce point, et le pays avec, à la merci du RN.

Ce nouveau texte est le trentième du genre sur ce thème en quarante ans. Pour Fanélie Carrey-Conte, secrétaire générale de la Cimade, cette accumulation de lois parle « d'un réflex défensif, de peur, de rejet de l'autre ».

Ce texte arrive aussi alors que, selon la plupart des spécialistes, les perceptions des phénomènes migratoires restent souvent fausses et qu'il y a un décalage entre l'obsession pour la question migratoire entretenue par la droite et l'extrême droite, et la réalité. Si la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a vu son indice longitudinal de tolérance (qui mesure l'évolution des préjugés en France) augmenter de 14 points en 2022, elle observe aussi que les préjugés

racistes persistent. Enfin, on peut regretter que pendant l'année où le projet a été discuté, le débat public ait été saturé d'idées reçues, de contre-vérités et de propos racistes.

À propos d'immigration, le concept fumeux et mensonger de grand remplacement avancé par Zemmour et les références de Marion Maréchal et de nombre d'hommes politiques de droite à une civilisation occidentale construite uniquement sur des valeurs religieuses chrétiennes, ces thèses avancées pour justifier le renvoi de l'étranger dans son pays sont insupportables. Quand on parle d'immigration, on parle d'hommes, de femmes et d'enfants pour lesquels quitter leur pays est un déchirement. Un livre récent, L'exil toujours recommencé, de Didier Fassin et A.Claire Defossez, enquête pour donner à comprendre l'expérience des exilés, l'engagement des volontaires et même le désarroi des forces de l'ordre, conscientes de la vanité de leur mission. Elle dévoile l'inefficacité d'une militarisation de la frontière qui rend plus dangereuse la traversée de la montagne et d'une politique qui nie les droits de personnes en quête de protection. C'est à la librairie « Contact », et c'est à lire !

J. Luc Veillé

P. S. : La FOL 49 propose aux migrants des journées formation dans le cadre de l'OFII, assurées par Baptiste Lagrue et Alexandre Anger. Dans un précédent numéro de l'Anjou Laique (141) le travail de ce service fut déjà présenté. Toutefois la nouvelle loi modifie l'approche du service. Baptiste en fait part sur le blog (anjoulaique.blogspot.com)

Daniel Rouger, père du sport laïque en Maine et Loire

L'Ufolep (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique), regroupe les activités sportives de la Ligue de l'enseignement.

Autrefois, les sports collectifs y avaient une place prépondérante, notamment le football. Dans le Maine-et-Loire, en 1938, il existait une quarantaine de clubs. Daniel Rouger mit en œuvre des rencontres. Après sa dramatique disparition en 1940 lors de la deuxième guerre mondiale, en 1949, en son hommage le championnat se transforma en coupe portant son nom. La coupe Daniel Rouger à l'instar de la coupe de France maintenant permettait à des petits clubs de se confronter à des fortes

équipes. Je me souviens, il y a plus de 65 ans, joueur de l'équipe de Vaulandry de deuxième division départementale avoir affronté l'équipe de Montrevault de division d'honneur. Cette petite aventure, je la devais à Daniel Rouger sans avoir eu la curiosité de savoir qui il fut. Impardonnable insouciance d'un jeune sportif. Maintenant, grâce à Alain Pantais de Trélazé, je sais. Mais, je le regrette, c'est un peu tard. Dans ce journal, je livre le début de la biographie en vous encourageant



Daniel Rouger

vivement à consulter son blog pour mieux connaître Daniel Rouger. Voir « anjoulaïque.blogspot.com ». Vous restent à découvrir les paragraphes suivants : Sa jeunesse ; Le sportif ; Le journaliste ; Le directeur de patronage laïque ; L'officier et sa fin tragique ; La reconnaissance.

J. P.

Daniel Rouger, texte d'Alain Pantais

L'instituteur

Sorti de l'École Normale, Il va incarner ceux que l'on appelle sous la IIIe République « les hussards noirs ». Ces instituteurs sortis du peuple, pénétrés de la dignité de leur mission, dans un esprit de total dévouement, de sacrifices librement consentis, avec un seul but : former des hommes libres, les futurs citoyens de la République. Il exerce quelques mois à St André de la Marche. Puis, entre comme stagiaire à l'école militaire de St Maixent, école préparant les futurs officiers de réserve de l'infanterie. Il en sort sous-lieutenant, et accomplit son service militaire à Avesne, au 1er régiment d'infanterie (dans le Nord). Son service militaire terminé, il est envoyé successivement au Louroux Béconais et à Corné.

En 1929, tout jeune marié, il est nommé à Trélazé bourg, où on lui confie une nouvelle classe, (la quatrième, celle des petits). Les Rouger ne sont pas des inconnus à Trélazé, puisque sa mère a été institutrice à la Marai-chère en 1925 et 1926, et que son frère Pierre enseigne à Trélazé bourg depuis 1927.

Il se fait rapidement apprécier par tous. Après la classe, il donne souvent, et gratuitement, des cours de musique et de gymnastique à tous les élèves de l'école. Il ne manque pas d'humour, ayant deux élèves s'appelant François Lebras, il nomme l'aîné « François Premier ». Silhouette athlétique, visage franc et souriant, c'est un animateur de premier ordre. Il est imprégné de l'esprit laïque le plus pur et le plus large fait de tolérance et de travail. Sept ans plus tard, en 1936, il est nommé à l'école publique de St Léonard où là aussi, il va se faire apprécier.

Voici la description qu'en fait M. Ipeau, son

collègue de St Léonard. *"Malgré la différence de nos âges, Daniel Rouger était devenu mon ami. Je l'attendais chaque matin avant l'heure de la rentrée en classe. Avec une exactitude exemplaire, il arrivait souriant, d'une bonne humeur toujours égale, et qui était chez lui l'indice d'une santé robuste et d'une confiance absolue dans l'avenir. Il aimait sa profession d'instituteur à laquelle il se dévouait avec joie, avec amour. Quelle affection il avait pour ses élèves ! Comme il était familial, paternel avec eux ! Aussi le travail dans sa classe était-il un plaisir. Dans cette atmosphère de confiance et d'estime réciproque entre maître et élèves, sa discipline, sans rigueur, était à la fois empreinte de fermeté et de douceur.*



Il m'appelait souvent pour me montrer les résultats qu'il avait obtenus à la suite de recherches de procédés nouveaux d'enseignement, et il était joyeux et fier quand ses efforts étaient couronnés de succès"

Daniel avait su gagner l'estime de toutes les familles autour de l'école ; plusieurs

pères d'élèves étaient pour lui des amis dévoués. Tel était l'instituteur." (Propos tenus le 29 janvier 1941, à l'école St Léonard, pour rendre hommage à sa mémoire ; à cette occasion, une plaque commémorative sera posée dans sa classe)

Le fondateur de l'UFOLEP en Maine-et-Loire

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique est fondée en 1928. C'est la branche sportive de la ligue de l'enseignement, créée sous la présidence du docteur Michot, grâce à l'action de Jean Macé, qui en avait donné l'élan initial.

Daniel Rouger implante cette fédération dans le Maine et Loire, en mars 1938. Il en sera le premier secrétaire. Avec sa foi et sa ténacité habituelle, il réussit à grouper les sociétés scolaires et post scolaire de la plus grande partie du département, dans des réunions sportives.

Grâce à l'adhésion d'une quarantaine de clubs, il met sur les rails le premier championnat UFOLEP de football, parallèlement au championnat de la L.O.F.A (ligue de l'ouest de football association). Plus tard, une Coupe de l'Anjou UFOLEP sera mise en jeu chaque année, qui deviendra en 1949, la Coupe Daniel Rouger.

Il met en place une coupe annuelle des patronages laïques. En athlétisme, ainsi qu'en natation, il envisage que l'UFOLEP puisse décerner des brevets sportifs populaires.

Il est aussi vice-président de la fédération des Œuvres Laïques du Maine et Loire et membre de la Ligue Nationale de l'Enseignement, qu'il représente fréquemment lors des congrès nationaux.

Une rue Joseph Lebreton à Angers ?

Dans cette année de panthéonisation des résistants communistes, pourquoi pas une rue Joseph Lebreton à Angers.

Je fis la connaissance de Joseph en 1977, nous étions élus sur une liste d'union de la gauche au conseil municipal d'Angers. Jean Monnier avait accepté de nous confier des postes d'adjoint, Joseph aux affaires sociales et moi aux sports. Mais ce n'est pas pour cette raison que j'ai sollicité auprès de Jean-Marc Verchère une rue en son nom. Ce n'est pas non plus pour l'amitié sincère partagée. Non, c'est pour son passé de résistant au cours de sa déportation. La réponse de l'adjoint chargé de la voirie, transmise par le service, ne fut guère encourageante. En effet, l'élu me fit savoir que peu de chances que des rues soient ouvertes dans le quartier St Léonard. En cela, il répondait précisément à ma demande puisque Joseph habitait rue de la Maître-Ecole à proximité de ce quartier. Trop précisément. Je fus déçu qu'il ne proposât pas d'autres lieux. Par mail, j'ai alors élargi les endroits susceptibles d'accueillir une rue au nom de Joseph. Pour ma requête auprès du maire en exercice, je me suis très fortement inspiré d'un témoignage oral recueilli par Yves Chevallier. Je vous en livre quelques extraits. Réflexion faite, une rue à Angers quel que soit l'endroit serait une juste reconnaissance.

J. P.

Résistant et déporté.

Né à Angers le en 1920 décédé en 1999 dans la même ville.

Il est arrêté le 24 mars 1942 pour distribution de tracts contre l'occupant

Il reste 3 mois à la prison d'Angers, puis condamné aux travaux forcés pour activités clandestines, il fut conduit à la centrale de Fontevrault. De cette centrale, une évasion était prévue, révélée elle entraîna un transfert à la prison de Blois, ensuite Compiègne pendant un mois. Puis ce fut l'embarquement vers le camp de Mauthausen en Autriche. C'était en mars 1944

Après avoir subi une quarantaine par mesure d'hygiène, il fut transféré à Gusen en avril 1944. Gusen était un camp satellite situé à 5 km de Mauthausen. Là, il fut affecté à la percée d'un tunnel destiné à abriter une industrie de guerre.



Entrée du camp de Gusen

La résistance dans le camp

Selon les consignes du Comité de Résistance intérieure du camp, il ralentissait autant que faire se peut sa tâche. Une fois, il fut accusé par des déportés polonais de freiner son travail. Ces derniers craignaient des représailles de la part des S. S. L'algarede n'échappa aux kapos qui le soir le convoqua. Il perdit 5

dents.

La résistance française dans le camp, de bas en haut était organisée à partir de triangles. Au sommet le triangle était composé d'un officier gaulliste, d'un communiste et du Père Jacques. Son contenu consistait principalement à une circulation d'informations montantes et descendantes. À la base, il y avait des échanges culturels. Dans un triangle, les plus avertis instruisaient les deux autres.

Libération du camp

Le 26 avril 1945 avec d'autres ils furent remontés au camp central (Mauthausen).

Le 5 mai arrivée des Américains et fuite préventive des Allemands dans les bois alentour. Mais les soldats libérateurs ne restent pas, ils filent ailleurs. Le comité international prend alors les affaires en main. Des armes dérobées à une garde autrichienne furent distribuées. Les Allemands revenus la nuit pour reprendre le camp essayèrent le feu des déportés-résistants. Joseph en était. « Nous étions donc victorieux et armés » dira-t-il dans son témoignage oral recueilli le 15 mars 1997 par Yves Chevallier
À leur retour les Américains désarment les déportés-résistants. Le statut de combattant leur fut nié.

Le retour

Au bout d'une semaine embarquement dans des camions U.S. pour Linz. Arrivés à l'aéroport l'accès aux avions leur fut refusé. Ils n'étaient pas des militaires. Après négociations, ils purent prendre les avions, mais ils durent se munir de capotes pour en avoir l'autorisation.

Disparition

Andrée Moutault

Enseignante retraitée, militante à l'amicale laïque de Noyant village nous a quittés. Un hommage lui fut rendu dans la salle municipale Paul Delaporte, salle qui fut très longtemps la salle de l'amicale laïque. Cette salle chargée de mémoire laïque locale fut aussi choisie pour l'hommage, il y a déjà 9 ans, rendu à Claude, son mari. Ce dernier pendant plus de quarante ans assumait la présidence de l'amicale. Il fut remplacé par Jean-Claude Dupuits, de longue date ami du couple. Jean-Claude



était donc la personne idoine pour célébrer la mémoire d'Andrée. Après avoir évoqué des souvenirs personnels, il souligna son engagement. Je me permets de le citer : « Tes talents de couturière, te permettent aussi de faire les costumes que nous portions à l'occasion du bal costumé annuel organisé par l'Amicale. Sur une idée de J Pallu, nous nous sommes même déguisés une année en tube dentifrice. » À cette époque, Andrée était professeur de mathématiques au collège. Retraitée, selon Jean-Claude, elle donne encore plus ; : « La retraite arrivée, tu continues à t'investir dans l'Amicale Laïque, (. . .). Avec l'Amicale Laïque de Breil, et celle de Noyant, tu te lances, alors, et ce jusqu'au printemps dernier, dans de nouvelles activités : l'Art floral, créaloisirs, l'encadrement où tu fais bénéficier de ta créativité et de ton sens des mathématiques. » Jean-Claude ne fut pas le seul à souligner les talents artistiques d'Andrée et sa personnalité attachante. Elle manquera à ses ami(e)s, à sa famille, à ses enfants et à l'amicale. L'Anjou laïque s'associe à la douleur de tous ceux qui l'ont appréciée.

J. P.

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Pression atmosphérique

La pression atmosphérique diminue avec l'altitude. Pouvez vous donner une explication qualitative simple de ce phénomène ?

Réponse de la devinette précédente : Hôpital des Quinze Vingts

Le nom Quinze-Vingts signifie $15 \times 20 = 300$. L'hospice, ancêtre de l'hôpital actuel, disposait de 300 lits. Nos lointains aïeux utilisaient sans doute leurs doigts, mains et pieds, pour compter par 20. C'est le système vicésimal. Dans l'Avare-acte 2-scène 5 on trouve cette réplique de Frosine, *par ma foi, je disais cent ans, mais vous passerez les six-vingts*, pour indiquer à Harpagon qu'il vivra 120 ans. Nous utilisons ce système en énonçant *quatre-vingts* ($4 \times 20 = 80$) et *quatre-vingt-dix* ($90 = 4 \times 20 + 10$). Mais pas *trois-vingts* pour soixante ($60 = 3 \times 20$), pourquoi ? Nos voisins belges et suisses disent *septante* (70) et *nonante* (90). Certains cantons de Suisse poussant la logique jusqu'au bout disent *huitante* (80).

Les instructions officielles de 1945 préconisaient toujours l'emploi de septante et nonante, usage qui a fini par s'éteindre peu après le milieu du XXe siècle. Dans les années 50, j'ai encore appris les deux façons de compter à l'école primaire, en Savoie. Sans doute l'influence de la Suisse proche. Le grammairien savoyard Vaugelas (1585-1650) recommanda l'usage de *soixante-dix*, *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix*. Pour lui c'était le bien parler.

Y. M-M.

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										■
2									■	
3					■					
4						■				
5				■						
6							■			
7							■	■		
8					■					
9		■								
10			■							

Solution mots croisés A.L. n°146

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	I	N	T	E	M	P	E	R	I	E
2	N	O	U	V	E	L	L	E	■	C
3	D	I	N	E	R	A	I	T	■	O
4	I	R	E	N	E	■	D	R	A	P
5	V	E	R	T	■	B	E	A	T	E
6	I	S	■	E	M	I	N	C	E	R
7	D	■	C	R	I	S	T	A	L	■
8	U	S	I	O	N	S	■	N	I	D
9	■	P	E	N	C	E	■	T	E	R
10	H	A	L	T	E	R	E	■	R	U

Aviez vous trouvé la case noire qui manquait ?

Horizontalement :

1 Renouveau. **2** Ont donné leur nom à un siècle. **3** Lac américain / Armer. **4** Tapis / Satellite naturel de notre planète. **5** Entourée d'eau / Se situe dans les hauts-de-Seine. **6** Traînant / Possèdent. **7** Rêve / Calcium. **8** Illumine le sourire / Palpai. **9** Ange. **10** Pronom réfléchi / Le fait d'être rassasié.

Verticalement :

A Ampleurs. **B** La vie à la campagne. **C** Copierons. **D** Négation chez Poutine / Capables. **E** Règle / Mine brouillée / A rechauffé Néfertiti. **F** Désert de sable / Écimât. **G** Est connu sous le nom de saumon blanc / Pomme. **H** Diminutif d'un autre nom / Il a son salon **I** Formulait. **J** Trois dizaines.

Les tarifs de l'Anjou laïque évoluent

Après de nombreuses années sans augmentation, le prix de l'Anjou laïque passe à 3,60 €, l'abonnement change également en passant à 14 €, vous avez également encore moyen de nous soutenir si vous le souhaitez avec l'abonnement de soutien à 20 € ou plus.

L'Anjou laïque N° 147

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Hugues Gascan, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau, Jean-Luc Veillé

Collaboration

Armelle Chaye, Denise Landron, Pierre Michel, Dominique Delahaye

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Ateliers Paquereau
8 Bld Bretonnières
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

14 euros

20 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

Abonnement en ligne sur
anjoulaique.blogspot.com
rubrique "ABONNEMENT"

Une nouvelle, un poème

Tout l'univers obéit à l'intelligence artificielle

En ces temps tourmentés
Nul répit pour Notre Roi
Il oscille dans les méandres de l'Absurde
Au risque de s'y perdre
Son égo n'a d'égal que sa cécité
Il convoque son Ministre louant sa brillance
Le prie de le sortir de ce labyrinthe
Qu'aucun fil d'Ariane ne guide
Notre jeune Premier, aveuglé
Par l'illusion des métavers

Parcourt tout l'empire
Et gonfle son poitrail
Ne voulant déplaire à Jupiter
De ce labyrinthe, il doit s'extraire
De la boîte de Pandore, il doit s'affranchir
De son outil numérique, il balaie
La maladie, la vieillesse, la colère
Toute la misère du monde
Ici et là, en même temps
Ces deux-là à trop s'aimer

A s'épancher au-dessus de l'eau scintillante
Finissent par s'y noyer
Laisant un monde dévasté par l'orgueil
Et l'appât du gain
Mais à l'horizon pointe l'ombre de la Paix
Un battement d'aile et un souffle léger
D'une colombe qui traverse le ciel
Embaumée d'un parfum de Liberté

Armelle

Les jeux olympiques. . . ou des esclaves aux portes de Paris

Ils sont très nombreux à avoir émigré
Ils ont tous traversé
La perfide mer Méditerranée.
Ils sont venus pour préparer
« Les jeux olympiques » tant espérés
Par de jeunes athlètes beaux et doués.
On les a achetés
Pour refaire une beauté
A Paris, sa banlieue et ses cités.
L'Etat en a profité
Pour virer
Les étudiants de leur piaule... rejetés...
On ne sait où ! quelle pitié !
Commencent les grands travaux ! il faut
des ouvriers !
Paris doit être astiqué
Rénové
Requinqué
A 4 épingles tiré !
Ces ouvriers,
On ne leur demande pas quelle est leur
nationalité ;
S'ils ont, en règles, des papiers ;
Et si en allah, bouddha ou jésus, ils vont
prier !
ET dans la presse, on apprend qu'ils sont
maltraités,
Mal payés
Mal équipés
Epuisés.
Ils font des heures sup. non payées !
Et s'ils sont blessés
Vite reconduits, en bateau, dans leur foyer,
De l'autre côté de la Méditerranée.
« Qu'ils aillent se plaindre s'ils sont fati-

gués !
« qu'ils aillent , aux prud'hommes reven-
diquer ! »
Ricanent les grands « intellectuels » bla-
sés--
Ceux qui dorment sur les bancs de la Na-
tionale Assemblée--
Ou leurs copains sur les écrans de télé
Et leurs cyniques affidés !
Ils savent qu'ils sont sans papiers
Sans légitimité
Des chiens sans colliers...
Comment pourraient-ils bien revendiquer ?
Les arabes ? les musulmans ? « des terro-
ristes ! » vingt diés !
Tous à tuer !
Ah ! non ! pas tous ! qui va s'échiner ?
Qui va, des journées entières, sous le vent
ou les nuées,
A+40°degrés ou à -10° degrés
Travailler
S'éreinter
Marnier ?
Pour attirer les touristes friqués
Et leurs superbes mousmées
Bien habillées
Et maquillées,
Parfumées...
Alors, les rejeter ?
Sur eux cracher ?
Non ! on leur promet
Monts et merveilles pour les voir rappliquer
Musulmans, juifs, catholiques ou athées....
Tous au boulot, c'est l'égalité !
Bosses

Jusqu'à la mort...bosses
Car, combien sont morts sur les chantiers ?
Là ! bien des journalistes se sont absen-
tés !
Pas de photos, ni d'interviews truquées
Pas de légions d'honneur frelatées !
Pas de maman pleurant la triste réalité !
Pas d'enfants en larmes attendant, hébé-
tés,
Un père qui ne reviendra plus jamais les
câliner !
Quelle putain de société !
Quelle infâme inhumanité !
Plus des « politiques » disent s'indigner
Plus , sur les Palestiniens, ils vont cracher !
Plus ils vont saluer,
Sur les écrans de télé,
Les armées d'Israël jusqu'aux dents surar-
mées...
A Gaza, des milliers d'enfants et leurs pa-
rents, sont assassinés...
Ou de leur terre, et leur maison, chas-
sés... !

C'est à hurler !
A dégoûter !
Devant tant de duplicité !
De cruauté !

Un jour, 10 jours, une année,
Peut-être plus... « Ils » vont, le payer !
C'est sûr et certain ! sacré dié de bon dié !

Zizou Landron-Bureau du Moulin Neuf
Le Fresne sur Loire. le 23 Octobre 2023

Sur le blog : anjoulaique.blogspot.com des articles à consulter

Tout d'abord la suite de la vie de Daniel Rouger déjà signalé. Puis l'interview de Michel Seelig par la revue Respublica à propos d'un article paru dans le figaro faisant suite à un dépôt de proposition de loi de F.I. visant à abroger l'heure de catéchisme inclus dans l'horaire obligatoire scolaire en Alsace-Moselle. Michel Seelig travaille depuis des années sur les régimes dérogatoires d'Alsace et de Moselle. Sur ce sujet il a écrit plusieurs ouvrages. Universitaire, il fut président du Conseil de l'I.U.T. de Metz.